

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

24 Juin 2021

Le jeudi 24 Juin 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 16 juin 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis, , COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, Christophe COHADE,

Excusés pouvoir : DURAND Marie-Claude, GUELPA-BONARO Philippe, PERRIN Claire,

Excusés :

Absents : EVA Anne-Rose

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Jeudi 24 juin 2021



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Nous allons entamer ce dernier Conseil d'arrondissement avant la trêve estivale. Nous allons passer tout de suite la parole à Mme VALLA pour l'appel.

(Mme VALLA procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci Madame VALLA. Le quorum étant atteint, nous allons ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement et attaquer l'ordre du jour.

Nous avons trois prises de parole préliminaires : une de ma part, une de la part de M. MOURIER et une de la part de M. Frank LEVY. Nous vous présenterons un bon nombre de délibérations de manière très succincte, suffisamment quand même pour que les personnes qui nous écoutent comprennent l'objet de la délibération, et nous nous arrêterons plus particulièrement sur certaines d'entre elles qui nécessitent davantage de commentaires de notre part, de sorte à concentrer la durée de ce Conseil d'arrondissement.

Je vais donc passer aux prises de parole.

Mes chers collègues Madame, Monsieur,

Dimanche dernier s'est tenu le premier tour des élections régionales. Ce premier tour a été marqué par une abstention massive et record de notre pays. Les électrices et les électeurs ont boudé les urnes et notre arrondissement n'a pas fait exception avec un niveau d'abstention de 72,23 %.

Lors du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, l'abstention avait déjà battu un record à 67,86 % dans notre arrondissement. L'alarme est sonnée depuis de nombreuses années et doit collectivement nous interpeller. Certes, la crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an explique certainement une partie de cette abstention, les électrices et électeurs privés de liberté, de sorties et de plein air, et libérés des principales contraintes du confinement ayant sans doute préféré une autre forme d'occupation que l'exercice de leur citoyenneté. Nous ne pouvons que le regretter et nous en inquiéter.

Je veux ici pointer d'abord la responsabilité de l'Etat et du ministre de l'Intérieur dans l'organisation de ce scrutin et dans leur choix qui a conduit, en confiant à une entreprise privée la mise sous pli et la distribution des professions de foi, la moitié des électrices et des électeurs de l'arrondissement à ne pas disposer des informations nécessaires.

Nous devons aussi nous questionner sur la compréhension par les citoyens et citoyennes du rôle des différentes structures (ville, communauté de communes, métropole, département et région).

Nombre d'électeurs et d'électrices dans nos bureaux de vote ont demandé s'ils prenaient deux enveloppes, pensant encore voter pour la région et département tout en appartenant à la métropole de Lyon. Cela en dit long sur notre devoir d'explication et de pédagogie, et ce dès le plus jeune âge. Mais comment ne pas générer une telle confusion et intéresser les électrices et électeurs à cette élection quand certains font une campagne sans jamais parler des vraies compétences de la Région mais de

sujets dont elle n'a pas la compétence et dont le financement se fait au détriment, par exemple, de la formation professionnelle.

Enfin, nous avons un réel devoir de réappropriation de l'action publique par les habitantes et les habitants, c'est la proximité, c'est la vie des quartiers, c'est la concertation, c'est la mise en place des budgets participatifs, c'est le futur conseil d'arrondissement des enfants, autant de moyens de faire revivre la politique et de montrer en quoi elle est proche de chacune et chacun, en quoi elle peut changer les choses. C'est tout le sens de notre projet et du travail que nous faisons dans l'arrondissement à la Ville et à la Métropole.

La démocratie est en danger, elle l'est par un manque de confiance envers les élus, elle l'est parce que des gens souffrent et ne croient plus que la politique peut changer leur quotidien. Elle l'est parce qu'une partie des électrices et électeurs est prête à accepter des solutions extrêmes dont on sait tout le danger qu'elles représentent.

Notre devoir est grand et notre responsabilité immense pour faire revivre la citoyenneté et regagner la confiance des habitantes et des habitants.

Je vous remercie.

Je passe ensuite la parole à M. MOURIER.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, très chers collègues, habitantes et habitants du 8^e,

Comme vous le savez, je suis président d'un groupe politique d'arrondissement qui est constitué dans son entièreté d'élus qui appartiennent au mouvement de la France Insoumise, et vous n'êtes pas sans connaître les menaces de mort qui ont été proférées à notre rencontre par un militant d'extrême droite sur le réseau social Youtube. Tirs de fusils, coups de couteau dans un mannequin, la scène est violente et incite au meurtre.

Je voudrais ici profiter du propos liminaire qui m'est accordé pour remercier celles et ceux qui nous ont adressé leur soutien républicain, et comme il est bienvenu en cette heure !

En fait, l'affaire est bien plus grave parce que, comme le titrait si justement *Libération* hier, c'est le spectre de la bande FN qui règne dans le milieu médiatique. Ce qui doit nous interroger, nous élus locaux, c'est la capacité du discours d'extrême droite à s'étendre partout avec des conséquences très concrètes : des élus menacés, des attentats contre des candidats à la dernière présidentielle, un ancien général qui tient des propos antisémites sur une grande chaîne de télévision, des vitrines de librairies fracassées comme dans le 1^{er} arrondissement, des militants politiques menacés et molestés comme à Angers. A Angers, pour un autocollant, ce sont des points de suture, des dents cassées et un plancher orbital fracturé.

Hier, place Ambroise-Courtois, c'était une habitante qui me disait avoir été victime d'une agression en raison de sa couleur de peau.

Voilà les conséquences très concrètes de ce discours.

Par ailleurs, la fébrilité d'une candidate n'excuse pas le fait de traiter des élus et des militants politiques Insoumis d'ennemis de la République. Nous avons le droit de ne pas être d'accord, nous avons des projets politiques différents, c'est la base du débat démocratique qui a lieu au sein de notre République.

Mais les mots ont un sens, et à les dévoyer, on installe le grand flou qui conduit à l'abstention dont vient de parler M. BERZANE et la banalisation de ce que nous pensions être confiné dans les poubelles de l'histoire.

Alors, chers collègues, face à cela, il nous faut, élus républicains, tenir bon, car c'est seulement ensemble que nous répondrons à la menace de l'extrême droite et, ensemble, il nous faudra répondre à la lame de fond sur laquelle elle surfe, celle de la crise sociale qui menace,

car la question sociale est de retour. Nous serons là pour nous battre au sein de cette majorité pour plus de justice, plus de liberté, plus d'égalité, le seul chemin qui nous conduit à la fraternité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER, vous avez tout notre soutien. Monsieur LEVY, c'est à vous.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je n'avais pas forcément prévu en introduction d'évoquer le scrutin de dimanche compte tenu du fait que nous sommes dans le Conseil d'arrondissement du 8^e, même si la question de la participation nous interroge tous, nous l'avions dit d'ailleurs dès le premier Conseil d'arrondissement de cette mandature. Nous avons rappelé, comme c'est dit dans un écrit récent, que la fragilité démocratique se mesure aussi bien dans la colère de ceux qui s'expriment que dans le silence, et le silence assourdissant des urnes dimanche dernier nous oblige tous, quelle que soit notre couleur politique et quelles que soient nos orientations. C'est vrai que les électeurs sont un peu perdus d'avoir un candidat de la France Insoumise qui se retrouve quelque temps plus tard tête de liste du Rassemblement National, cela interroge et cela perd un peu les électeurs de notre arrondissement.

Il y a une responsabilité, il y a des pratiques politiques aussi peut-être à revoir, nous en parlerons durant le Conseil d'arrondissement.

Au fur et à mesure, les choses pourront évoluer. C'est une problématique qui n'est pas spécifique au 8^e arrondissement, à Lyon, à notre métropole, elle est nationale, et quand on regarde les scrutins même au niveau européen, forcément, cela interroge.

J'avais prévu, Monsieur le Maire, de vous interroger sur trois points plutôt en début de Conseil vu la manière dont s'est déroulé le dernier

Conseil d'arrondissement.

Le premier concerne le journal du 8^e arrondissement que nous avons tous reçu qui, d'un point de vue graphique, est assez bien réalisé. En revanche, nous avons été surpris de constater que ce journal, certes sorti d'ailleurs quelque temps avant les élections régionales (c'est sans doute un hasard) vous permettait également d'être présent la veille du scrutin des élections régionales (c'est sans doute un hasard également) sur le marché, notamment à Mermoz, pour le distribuer. Nous l'avons découvert, nous élus d'opposition, en faisant nos courses, en allant à la rencontre des habitants.

Je trouve dommage que nous n'ayons été ni informés ni associés à cette démarche, comme si les élus de l'opposition, finalement, n'avaient pas les mêmes droits et les mêmes obligations que n'importe quel autre élu de ce Conseil d'arrondissement, et donc n'avaient pas le droit d'être présents en tant qu'élus du 8^e arrondissement sur un stand de la mairie du 8^e. Je ne vous cache pas que cela nous a particulièrement surpris. Nous vous renouvelons notre demande de comprendre les délais de publication de ce journal afin de pouvoir nous informer et mieux nous associer. Nous ferons également une demande écrite pour comprendre le coût de cette publication.

Le même jour, samedi dernier, vous étiez présent, Monsieur le Maire, à une manifestation place Latarjet, c'était intéressant que vous soyez présent. Vous avez pu entendre un certain nombre de points concernant les dégradations réelles des conditions de vie sur le quartier de Mermoz, une absence de dialogue avec Grand Lyon Habitat, un véritable problème de dialogue concernant la rénovation urbaine qui se déroule sans concertation, et un point assez rare, l'absence de considération et d'écoute de la part des élus du 8^e arrondissement qui a été notée par les manifestants.

Conséquence, Monsieur le Maire, nous vous demandons avec

insistance de réunir (vous l'appellerez sous la forme que vous souhaiterez, un comité participatif, une rencontre, un dialogue) tous les acteurs du quartier de Mermoz, qu'ils soient publics, privés, les associatifs, les habitants qui le souhaitent ainsi que les représentants des groupes politiques, pour faire un point sur la rénovation urbaine, déterminer un calendrier et agir avec transparence, cette transparence qui est nécessaire aujourd'hui. Les uns et les autres apprennent que tel investissement se fera ou ne se fera pas par des bribes de discussion, par des bribes de dialogue. Aujourd'hui, et je pense que vous l'avez entendu, un véritable dialogue est nécessaire, mais également une reconnaissance et une considération de la part des habitants.

Autre point relatif à la concertation : nous avons appris en posant une question un peu par hasard que vous envisagiez de fermer le pont de l'Epargne, à côté du parc Sergent-Blandan, afin de permettre uniquement un accès piétons et vélos sur ce site. En effet, et nous l'avons souligné collectivement voici déjà pas mal de temps, il y a un problème de sécurité aux abords et pour les accès du parc.

Nous avons appris cette décision par hasard, nous voulons savoir si c'est une vraie décision ou si c'est une lubie de votre adjoint à la voirie et à la circulation. Si c'est le cas, quel calendrier avez-vous prévu ? Là également, quelle réelle concertation avez-vous prévue auprès des habitants du 8^e mais également sans doute du 7^e arrondissement pour annoncer cette fermeture à la circulation du pont ?

Je vous rappelle que nous défendons bien sûr une vision multimodale de ce pont.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues, pour votre écoute. Bien évidemment, nous attendons un certain nombre de réponses.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur LEVY.

Avant que je réponde, y a-t-il d'autres réactions sur les

différents sujets ?

M. BECART.- Je répondrai à M. LEVY sur le pont de l'Epargne.

Mme FERRARI.- M. LEVY a parlé tout à l'heure de la place que vous accordiez à votre position, j'ai appris également qu'il y avait un CICA lundi soir, sauf erreur de ma part, il ne me semble pas avoir été invitée, ni aucun élu de l'opposition. Le CICA est quand même une instance légale officielle dans laquelle les élus d'opposition doivent être invités. Je voulais avoir des informations.

Effectivement, il faudrait que cela ne se reproduise plus parce que c'est quand même embêtant. Surtout, je vous demanderai, et je pense que je ne serai pas la seule, le report de ce CICA lundi.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY, je ne vais pas m'attarder sur votre réaction par rapport à l'intervention précédente et à l'évolution politique de certains militants. S'il doit y avoir confusion, je crois que vous en êtes largement responsables dans la précédente élection municipale en ayant fait des alliances qui ont semblé a priori contre-nature aux électeurs. Sur ce point, je préfère ne pas m'étendre.

Je vous remercie de votre remarque élogieuse sur la qualité de notre journal d'arrondissement dont je vous rappelle que c'est une nouveauté, c'est le n° 1. Jusqu'à présent, les habitants et habitantes de l'arrondissement n'avaient pas grand-chose en termes d'information qui leur permettait de découvrir ce qui se passe dans l'arrondissement et de leur donner la parole. C'est justement un acte supplémentaire de notre volonté de démocratie.

Quant au secteur de Mermoz, nous n'avons pas procédé samedi matin à une distribution du journal sur le marché. Samedi matin, sur le marché de Mermoz, vous avez effectivement vu le stand logoté mairie du

8^e, mais vous l'avez vu comme nous le prêtons à toute association qui nous le demande. Il y avait samedi matin sur le marché de Mermoz une double opération organisée par « J'aime mon marché » qui a tourné sur un certain nombre de marchés de la ville de Lyon et qui a fait une enquête auprès des habitants sur ce qu'ils attendaient, ce qu'ils voulaient et ce qu'ils pensaient de leurs marchés.

En plus de cette opération, il y avait une opération conjointe de l'association Zéro Déchet, qui a fait une campagne de sensibilisation des commerçants du marché de Mermoz à qui elle proposait d'adosser sur leur commerce une étiquette disant simplement aux habitants et aux habitantes consommateurs du marché qu'ils étaient les bienvenus avec leurs propres contenants pour pouvoir venir faire leurs courses et donc ne plus utiliser la multiplicité des sacs en plastique et de contenants, qui d'ailleurs coûtent aux commerçants des sommes dont ils n'ont pas forcément idée.

Je voulais rétablir ce sujet.

Quant à la manifestation de l'après-midi place Latarjet, soyez bien assuré que les manifestations ne me dérangent en aucun cas, elles sont les bienvenues, c'est la forme d'une expression démocratique. Heureusement qu'on les laisse se dérouler et je n'ai eu absolument aucun problème à aller au-devant des habitants puisque vous m'y avez vu et vous y étiez aussi.

Je relève, d'une part, que vous étiez à côté de moi quand les habitants m'ont dit : « Monsieur le Maire, M. LEVY connaît très bien ma situation depuis longtemps. » Excusez-moi, la situation ne s'est pas dégradée depuis neuf mois, si vous la connaissez depuis longtemps que ne l'avez-vous résolue quand vous étiez en capacité de le faire ! Ce n'est pas le cas puisque, maintenant, les gens en sont à nous dire que leur situation est ancienne et qu'elle n'a pas été réglée.

Oui, nous prenons les choses en main, mais vous savez très bien qu'un certain nombre de cas individuels ne se résolvent pas du jour au

lendemain. Je ne vous tiens pas rigueur du fait de ne pas avoir résolu toutes les situations du temps où vous étiez aux manettes.

Nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement

M. LEVY.- En ce qui concerne le stand, les élus étaient présents avec leur écharpe tricolore, et le journal était bien présent sur le stand, ce n'était pas une démarche associative. On ne va pas non plus polémiquer mais, à un moment, il faut dire les choses avec les faits tels qu'ils sont. Je ne vous reproche pas d'avoir été présent sur le marché, d'avoir distribué le journal de la mairie, je trouve plutôt la démarche intéressante. Ce que je vous reproche, c'est de ne pas avoir informé tous les élus de l'arrondissement de votre démarche. C'est le premier point.

Sur le deuxième point, je vous laisse à vos propres conclusions. Je vous ai également demandé de bien vouloir réunir toutes les forces associatives et actives du quartier de Mermoz afin de faire un point sur la rénovation urbaine, s'il vous plaît, si vous pouviez être précis sur ces réponses.

M. LE MAIRE.- Je vais être précis : il m'appartient de conduire et de gérer cet arrondissement non pas comme bon me semble parce que j'ai une majorité avec qui je travaille, mais en tout cas pas aux ordres de l'opposition. Je vous remercie.

Madame BACHA HIMEUR, vous vouliez réagir ?

Mme BACHA HIMEUR.- Merci Monsieur le Maire de me donner la parole, les propos de M. LEVY sont exactement ceux que j'allais tenir. Oui, vous étiez avec vos écharpes, oui, on n'a pas à vous dire comment mener l'arrondissement, en revanche, on peut quand même s'interroger sur la place que vous nous laissez. Nous aurions aimé être conviés, d'ailleurs pas qu'à cette manifestation, chaque fois qu'est présent le stand de la mairie du 8^e, au moins recevoir une invitation. Là, ce n'était pas le cas, nous n'étions absolument pas invités.

Je trouve votre réponse un peu à côté, elle vous arrange certainement, Monsieur le Maire, mais nous dire que ce n'était que deux associations qui faisaient de la pédagogie sur le zéro déchet, je trouve qu'il y a une distorsion de la vérité.

Il faut reconnaître que vous faites de la politique, et vous avez raison à la veille des élections, vous avez une majorité à défendre, d'autant plus que l'on voit bien que c'est compliqué. Il n'empêche qu'il est important que nous soyons présents, tout simplement.

C'est tout ce que je voulais dire parce qu'avec les écharpes, c'est une autre symbolique, ce n'est pas une association qui vient avec une écharpe tricolore, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous rassure, je fais de la politique, c'est une chose certaine. Je n'ai pas été élu apolitique, je fais bien de la politique.

Notre volonté est d'être présents sur les marchés de l'arrondissement pour aller à la rencontre des habitants et des habitantes. C'est la majorité que j'emmène dans ce sujet.

Je vais être plus précis dans mes réponses, Monsieur LEVY, parce que je ne veux pas vous laisser sur votre faim : il était déjà prévu qu'il y ait une rencontre avec l'ensemble des associations du quartier Mermoz. Oui, elle aura lieu, si cela peut vous rassurer. J'étais encore cet après-midi avec un des membres du conseil citoyen dans mon bureau pour parler des modes de fonctionnement ensemble avec les acteurs des quartiers pour avoir plus d'action municipale sur les quartiers. Cela va dans le sens de ce que vous disiez voici quelques minutes

M. LEVY.- C'est un bon début, et j'espère que vous associerez les élus de l'opposition.

Le dernier point sur lequel nous attendons également une réponse, c'est sur le report du CICA qui a été prévu et lancé auprès des

associations pour lundi et pour lequel nous n'avons pas été conviés.

M. LE MAIRE.- J'ai oublié de répondre à Mme FERRARI sur ce point, merci de me relancer. Effectivement, il y a eu un loupé sur ce sujet, je dois faire mon mea culpa sur ce point. Il est compliqué de le reporter maintenant parce qu'il y a déjà 20 inscrits, nous vous confirmons bien la réunion de ce CICA lundi, j'en suis désolé et je prends l'engagement que l'on vous prévienne suffisamment tôt à l'avenir par rapport à ces réunions. Nous aurons d'ailleurs à la fin de ce Conseil deux questions du CICA au Conseil d'arrondissement. Un membre du CICA est présent dans cette salle.

Je suis réellement désolé, Madame FERRARI, de savoir que vous n'avez pas été conviée en temps et en heure, comme l'ensemble des membres de l'opposition, et je présente mes excuses.

Une réponse d'Hubert BECART sur le pont de l'Epargne ?

M. BECART.- Merci Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Monsieur LEVY, le conseil de quartier de Monplaisir nous interpelle à chaque réunion sur la sécurisation du pont de l'Epargne qui, comme vous le savez, est un accès incontournable au parc Sergent-Blandan pour les habitants du 8^e arrondissement, et un passage obligé pour les cyclistes et les piétons qui risquent leur vie sur ce lieu particulièrement accidentogène, où la seule place qui est offerte aux piétons est un trottoir étroit, où il est impossible de croiser une poussette, et où les véhicules arrivent à plus de 70 km/h.

Les habitants nous ont demandé d'agir sur ce point noir et c'est pour cela que nous nous sommes engagés à être leur porte-voix et à interpeller la Métropole pour qu'elle étudie une sécurisation du pont de l'Epargne. Cette sécurisation, vous vous en doutez, compte tenu de l'espace disponible sur ce pont, ne peut se faire qu'en fermant une des deux voies, ce que les études de la Métropole permettront de valider.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BECART.

M. LEVY.- En français, clairement, est-ce que vous comptez fermer ou non le pont de l'Epargne ?

M. BECART.- Monsieur LEVY, laissez les ingénieurs de la Métropole qui sont des personnes extrêmement compétentes faire leur travail, faire des études de circulation, étudier les reports de trafic, étudier les différents scénarios d'aménagement, l'insertion d'un aménagement piéton et cyclable sur ce pont, et enfin nous pourrons en reparler et débattre de ces solutions.

M. LEVY.- Donc, vous vous êtes avancé un peu trop vite quand vous avez indiqué à deux reprises que vous souhaitiez fermer le pont de l'Epargne. Cela figure dans les comptes rendus de réunions.

M. BECART.- J'ai indiqué un souhait de la mairie du 8^e arrondissement.

M. LEVY.- Donc, le souhait de la mairie du 8^e est de fermer le pont de l'Epargne ?

M. BECART.- Le souhait de la mairie du 8^e arrondissement est de sécuriser le pont de l'Epargne.

M. LE MAIRE.- Je vous invite à en débattre en conseil de quartier, si vous voulez.

M. LEVY.- Cela ne concerne pas que le quartier, je m'excuse, Monsieur le Maire, cela concerne les habitants des Etats-Unis, les habitants de Grand Trou Moulin à Vent, les habitants du 7^e en partie et les habitants de Monplaisir. C'est une question d'intérêt d'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Vous avez bien compris qu'il n'est pris aucune décision sur ce sujet. Si tous les sujets qui sont lancés en études doivent générer de telles polémiques, effectivement, ma volonté qui était de

restreindre la durée du Conseil d'arrondissement va devenir un peu plus forte à l'avenir, parce que nous allons rentrer dans le vif des projets maintenant et nous aurons un certain nombre de discussions.

Monsieur AUZAL ?

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce sont juste des questions qui sont lancées comme cela mais c'est aussi une sorte de concertation que d'en parler avant.

M. LE MAIRE.- Je vous promets que si toutefois il y avait une avancée de cette nature, nous reviendrions bien entendu, y compris avec le conseil de quartier qui pose cette problématique de départ et avec l'ensemble des structures nécessaires, dont le Conseil d'arrondissement, pour avancer en termes de discussion, quitte à faire des réunions de travail spécifiques.

1. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2021

M. LE MAIRE.- Vous savez que, la dernière fois, nous avons eu un certain nombre d'interruptions du Conseil d'arrondissement dues à des pannes, il n'est donc pas impossible qu'il y ait eu quelques petits manques dans le PV de la réunion. Est-ce que vous avez des remarques particulières ? Madame BACHA HIMEUR ?

Mme BACHA HIMEUR.- C'est exactement la remarque que j'allais faire. Dans le compte rendu, il y a des sauts mais rien de conditionnant. Effectivement, il manque plusieurs passages et à plusieurs endroits

M. LE MAIRE.- La sténotypiste a été interrompue au fur et à mesure des pannes qui sont survenues, j'en suis désolé.

Mme BACHA HIMEUR.- Nous voterons bien entendu le compte rendu sans problème.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie. Madame JENN ?

Mme JENN.- En marge de l'adoption de ce procès-verbal, je souhaitais avoir quelques mots sur l'expression des élus dans notre arrondissement. Je vous remercie de me donner la parole et plus globalement de donner la parole à la droite menée par Laurent WAUQUIEZ lors des élections régionales et arrivé en tête dans notre arrondissement dimanche dernier.

A la suite de l'adoption du règlement intérieur dans notre arrondissement pour le mandat 2020-2026, je vous ai adressé un recours gracieux préalable afin d'en modifier le contenu. En effet, dans ce règlement, vous ne prévoyez pas l'expression dans les publications municipales des élus non inscrits dans un groupe politique au niveau de l'arrondissement.

Je n'ai pas eu de réponse claire à ce jour et je vois donc deux options : soit vous persistez à vouloir limiter la liberté d'expression au sein de notre arrondissement et se posera alors la question d'une action devant le tribunal administratif, soit vous acceptez de laisser la parole à votre opposition de droite et vous vous engagez, comme vos collègues les maires du 4^e et du 7^e arrondissement, à une révision de ce règlement.

Je crois que les habitants méritent mieux dans leur arrondissement et ils méritent la liberté d'expression de l'ensemble des élus, y compris quand il s'agit de femmes, préciserait peut-être votre candidate, Fabienne GREBERT.

Nos habitants ont adressé un message très clair dimanche dernier en plaçant Laurent WAUQUIEZ en tête de notre arrondissement, notamment sur la question de la sécurité. La droite et Les Républicains représentent aujourd'hui la première force dans notre arrondissement et vous ne pouvez plus continuer à limiter la liberté d'expression.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame JENN, avant de vous répondre sur le fond, je vous rappelle que la sécurité n'est pas une compétence de la Région, et c'est bien dommage parce que c'est ce qui génère les confusions et l'abstention des électrices et des électeurs. Pour autant, je découvre a priori que vous n'avez pas reçu ma réponse.

Mme JENN.- Ce n'est pas ce que je dis, je dis que la réponse n'est pas claire.

M. LE MAIRE.- Je vais donner ma réponse pour que tout le monde l'entende, il me semblait qu'elle était claire. Je vous expliquais qu'un règlement intérieur avait été voté par le Conseil d'arrondissement en début de mandature, dans lequel il était dit que sa révision nécessitait une demande de sept membres du Conseil d'arrondissement. Je vous ai invitée à solliciter la révision du règlement intérieur en vous disant que la majorité actuelle suivrait votre demande de révision.

Faites une demande de révision du règlement intérieur, nous procéderons à la réunion de la commission qui a travaillé sur son élaboration pour procéder à sa révision, mais sans demande formelle de votre part, je n'ai aucune légitimité à demander la modification du règlement intérieur. C'est ce que je vous ai répondu.

Mme JENN.- Réunion à laquelle je n'ai pas été invitée étant donné que je ne suis pas inscrite à un groupe.

M. LE MAIRE.- Je suis désolé, des règles existent, le règlement intérieur existe, il est modifiable sous condition, demandez l'activation de ces conditions.

Alors que je pourrais très bien rester sur ma position majoritaire en disant que je vais vous opprimer et ne pas vous donner le droit de parole, je suis au contraire disposé à accéder à votre demande, sous couvert que vous en fassiez officiellement la demande.

Envoyez-moi un courrier de demande de révision du

règlement intérieur et nous le voterons au prochain Conseil, nous modifierons le règlement de sorte que vous puissiez avoir la parole.

Est-ce que cela vous convient ?

Mme JENN.- C'est noté.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote du PV de la réunion précédente.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

2. Dénomination d'un espace public : allée du Capitaine-Franck-Labois à Lyon 8^e

M. LE MAIRE.- Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La délibération que je vous propose concerne la dénomination d'une allée. Il ne vous a pas échappé que notre volonté sur le mandat était de rééquilibrer la part de dénominations attribuées à des noms de femmes au regard de la prédominance très importante de la place des hommes dans la dénomination des lieux et des rues. Il se trouve que, face à la situation évoquée dans cette délibération, nous avons souhaité faire une forme d'exception pour honorer la mémoire d'un policier.

Dans notre arrondissement, peut-être plus qu'ailleurs, nous savons combien nous avons besoin de la présence et du travail des forces de l'ordre. Le départ cette semaine de notre commissariat et sa fusion avec celui du 7^e arrondissement, et même s'il reste installé dans le 8^e et pour le bien de leurs conditions de travail, j'en suis tout à fait heureux, reste en soi une mauvaise nouvelle.

Le travail de la police est essentiel, ce doit être un travail de proximité avec la population. C'est cette proximité qui permet une connaissance fine du territoire et génère une capacité de dialogue avec la population nécessaire à l'apaisement des quartiers. Mais ce travail

nécessite des effectifs suffisants pour éviter de mettre en danger nos policiers lors de leurs opérations. Nous souffrons toujours aujourd'hui de la suppression de 10 000 postes de policiers entre 2007 et 2012, et les recrutements de ces dernières années ne suffisent pas à compenser les départs des commissariats.

Je sens lors de chacune de nos réunions le désarroi et l'abattement de la police face au manque de moyens pour répondre aux vrais problèmes qui gangrènent nos quartiers et nuisent à l'ordre et à la tranquillité publique, et ce malgré les 300 postes arrachées par le président de la Métropole et le maire de Lyon au ministre de l'Intérieur.

Le métier de policier est un métier difficile et dangereux, c'est la raison pour laquelle nous leur sommes extrêmement reconnaissants. Un policier, pas plus que n'importe qui, ne devrait courir le risque de ne pas retrouver sa famille le soir après sa journée de travail. Rappelons que 700 personnes meurent chaque année de leur travail, c'est inacceptable.

Nous voulons ici avoir une pensée et dénoncer le meurtre récent, par exemple dans l'Aube, d'Audrey ADAM, conseillère en économie sociale et familiale tuée par un agriculteur à qui elle rendait visite.

Le métier de policier, c'est celui qu'avait choisi le capitaine Franck LABOIS, et qui lui a coûté la vie en service.

Né à Reims, Franck LABOIS entre dans la police nationale en 2005. Affecté à la direction départementale de la sécurité publique de la Moselle où il avait notamment servi à la section départementale d'intervention, il rejoint en 2008 la DDSP du Rhône au sein d'un groupe de sécurité de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lyon.

En 2011, il intègre une brigade de roulement du commissariat du 8^e arrondissement avant de rejoindre la brigade de sécurité urbaine.

En octobre 2017, il réussit les tests de recrutement du groupe d'appui opérationnel de la sûreté départementale et intègre ce service en

décembre de la même année.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier 2020, il est volontairement percuté par un véhicule dans le cadre d'une opération de police réalisée à Bron et décède le 13 janvier des suites de ses blessures.

Franck LABOIS a été nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la nation. Il a reçu à titre posthume la médaille d'honneur de la police nationale échelon or, la médaille pour acte de courage et dévouement échelon or, et la médaille de la sécurité intérieure échelon or, puis a été nommé capitaine de police.

En hommage à ce policier, je vous propose que l'allée reliant la rue Bataille et la rue Président-Kruger devant les locaux de l'hôtel de police, longeant le square Jean-Bargoin, soit dénommée allée du capitaine Franck-Laboïs.

Avez-vous des remarques ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous honorons la mémoire du policier qui a succombé à ses blessures en ce triste lundi 13 janvier, trois jours après avoir été volontairement percuté par un fourgon à Bron, cette mort nous avait alors rappelé avec dureté que le métier de policier est un métier dangereux. Elle doit nous rappeler la nécessité, Monsieur le Maire, de condamner avec force toute attaque physique, verbale ou ce qui frappe par l'anathème les forces de l'ordre.

L'honneur, le courage, le don de soi, ce sont les valeurs de la police. C'est ce socle sur lequel se fonde l'engagement de 150 000 femmes et hommes dévoués à la République, dévoués à la sécurité et à la liberté de tous.

Aujourd'hui, tout simplement, je veux penser à tous ceux qui ont été blessés ou tués comme Franck LABOIS et je veux dire à leurs

familles, dire à leurs collègues, notre plus profond respect ainsi que l'émotion et la gratitude de nous tous.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3. Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite Educative (PRE) 2021

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Patrick ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La présente délibération concerne le programme de réussite éducative de la ville de Lyon et elle porte principalement sur le financement du poste de conseillère technique PRE.

Ce projet de réussite éducative concerne trois quartiers du 8^e arrondissement : Etats-Unis, Langlet-Santy, Mermoz et Moulin à Vent avec, pour 2019-2020, un total de 467 enfants inscrits dans le parcours en maternelle, élémentaire et collège, afin de répondre à leurs difficultés scolaires, socio-éducatives, de santé ou d'absence d'activité sur le temps libre.

Les actions spécifiques de PRE se conjuguent avec celles mises en place par les enseignants dans les dispositifs de suivi de l'Education nationale, mais aussi avec celles de la Ville de Lyon avec le service médico-social scolaire concerné lui aussi par cette délibération. Il faudra ajouter les actions des partenaires associatifs et de la Métropole

avec la PMI et la MDPH.

C'est donc une série d'acteurs qui coopèrent dans l'accompagnement des élèves et s'investissent avec engagement et professionnalisme.

Permettez-moi de poursuivre cette réflexion en focalisant notre regard sur une catégorie d'acteurs. Il est de tradition, en cette période de l'année et à quelques semaines de la fin de l'année scolaire, de remercier les enseignantes et enseignants pour l'année scolaire écoulée, sans oublier les ATSEM, les ATSEP, les équipes du périscolaire qui ont poursuivi leur mission malgré un contexte difficile, tous les adultes référents qui accompagnent les enfants au sein des écoles.

Il y a d'autres professionnels de l'éducation qui ne seront pas oubliés par les familles ni par les enseignants, je veux bien sûr parler des AESH. AESH, quatre lettres pour accompagnant d'élèves en situation de handicap. Avec les AESH, depuis la loi du 11 février 2005 dite égalité des chances, c'est permettre à des enfants en situation de handicap de pouvoir suivre une scolarité classique. C'est permettre par cette loi l'accès et l'inclusion scolaire à tous les enfants, quel que soit leur handicap.

Par cette inclusion scolaire, le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés augmente puisqu'il y a actuellement près de 340 000 de ces élèves accueillis en milieu scolaire. C'est une très bonne chose.

Néanmoins, les aidants, les AESH, ne sont pas assez nombreux pour accompagner les enfants. Il manque 20 % d'accompagnants sur l'académie de Lyon comme le reconnaissait début juin l'Académie.

Dans le 8^e arrondissement, nous avons soutenu la mobilisation solidaire des parents d'élèves qui a permis, après de nombreuses interventions des élus notamment et des arrondissements de la ville, avec Stéphanie LEGER et l'ensemble des adjoints et adjointes à l'éducation des arrondissements, d'obtenir en cette fin d'année pour le 8^e arrondissement le recrutement des deux AESH à l'école Louis-Pasteur

et à l'école Combe-Blanche.

Il faut savoir que le recrutement des AESH doit être programmé avant la rentrée scolaire. Et tant pis pour les élèves qui reçoivent leur notification de la MDPH pendant l'année scolaire, ils devront patienter jusqu'à la rentrée suivante, normalement.

Cet état de fait contraint les aidants à devoir suivre plusieurs enfants sur une même semaine, avec une mutualisation de l'aide, synonyme de réduction du nombre d'heures accordées à chaque nouvel élève bénéficiaire. Par conséquent, ces enfants sont moins bien suivis par manque de temps pouvant leur être consacré, ou bien suivis par plusieurs accompagnants successifs, ce qui ne permet pas la stabilité et la continuité essentielles à leur bien-être.

Par exemple, pour un enfant atteint du trouble du spectre autistique, le changement subit d'accompagnant est généralement source d'un profond désarroi préjudiciable à la poursuite de sa scolarité. En plus de ne pas être assez nombreux et nombreuses, la situation des AESH, ces aidants, peut se résumer en un mot : précarité. Au contrat de base de 24 heures par semaine d'accompagnement s'ajoutent des heures de réunion et de suivi nécessaires pour le bien des enfants, pour un salaire équivalent à 760 € par mois maximum, une formation insuffisante qui ne dure que deux semaines et qui a parfois lieu après la prise de poste, sachant qu'accompagner un enfant en maternelle n'est pas la même chose qu'accompagner un enfant en lycée.

Les AESH dépendent de plusieurs employeurs : la direction départementale de l'Education nationale, le lycée, etc. A partir de septembre, les collectivités territoriales prendront la suite sur le temps périscolaire non pris en charge par le ministère, avec le risque que certaines communes ne puissent prendre en charge ces heures d'accompagnement.

S'ajoute à cela la gestion des PIAL (pôle inclusif

d'accompagnement localisé). Auparavant, les aidants étaient affectés auprès des élèves directement et des écoles mais, par le principe des PIAL, les AESH dépendent de secteur comptant plusieurs arrondissements, ne permettant pas une stabilité tant pour les enfants que pour les aidants, c'est ce dont je parlais tout à l'heure.

Prôner l'inclusion scolaire comme devrait le faire le gouvernement actuel, c'est mettre des moyens supplémentaires pour que les enfants soient accueillis dans un environnement favorable afin qu'ils puissent suivre une scolarité dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible, tout comme augmenter le nombre des postes d'AESH en leur proposant la formation adéquate et les conditions de travail nécessaires pour un bon accompagnant à destination des enfants, et aussi permettre aux AESH d'accomplir les missions dans de bonnes conditions de pratique et avec une pleine reconnaissance de leur rôle.

Malgré les journées de mobilisation, il semble que ces personnels de l'éducation n'arrivent pas à se faire entendre. Parler de la situation des AESH, c'est ne pas oublier non plus la décision catastrophique prise récemment par l'Assemblée nationale qui conditionne l'attribution de l'allocation adulte handicapé aux revenus des conjoints ne permettant pas aux personnes en situation de handicap de pouvoir être financièrement autonomes.

Pour rappel, en 2017, le président Macron défendait une école inclusive qui se devait d'accueillir tous les enfants, nous en sommes encore très loin. Et comme le disent les parents, les enfants ne sont pas handicapés à temps partiel.

Je vous remercie de votre attention et, bien sûr, je vous invite à voter la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des remarques ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne veux pas prolonger le débat sur les AESH puisque, ayant à titre personnel signé cette pétition également, ce qui m'intéresserait, c'est de savoir ce que M. ODIARD a prévu pour les enfants qui sont suivis par les AESH durant les vacances d'été et sur le temps extrasolaire. Cela m'intéresse ainsi de connaître le nombre d'enfants théoriquement suivis par des AESH dans notre arrondissement, et le dispositif qu'a prévu la mairie du 8^e pour le suivi de ces enfants sur tous les temps de l'enfant pour reprendre la conclusion précédente.

Au-delà de ce rapport concernant la réussite éducative, qui est un rapport plutôt classique, qui nous concerne très fortement dans notre arrondissement, nous sommes actuellement en phase de révision du PEDT. J'aimerais savoir ce qui a été fait dans notre arrondissement concernant cette révision du PEDT. J'ai entendu Madame l'Adjointe dire que le dernier conseil d'école était consacré à un débat sur cette révision du PEDT, j'ai vu quelques comptes rendus du conseil d'école, je crois que cela a été abordé à travers un PowerPoint mais je n'ai pas vu, à moins qu'il y ait eu d'autres réunions, de véritable débat à ce sujet. Je voudrais savoir si la réunion du 8^e arrondissement était programmée parce que, là également, je n'ai pas eu d'invitation ou d'information.

Où en est-on dans le 8^e arrondissement ? J'ai également entendu Madame l'Adjointe dire qu'elle souhaitait revenir sur la semaine de quatre jours mais pas tout de suite. Je voulais savoir également quel dialogue vous aviez prévu avec les parents d'élèves, avec les associations et les différents opérateurs sur ces sujets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je pressens que nous allons avoir des débats très riches en Conseil municipal. Monsieur ODIARD, c'est à vous pour répondre.

M. ODIARD.- Des accueils vont se faire cet été, notamment à l'école Combe-Blanche pour ce qui concerne les ateliers d'été 2021. Je n'ai

pas le détail de la composition des publics qui s'y rendront. Tout ce que je sais, c'est que notre arrondissement est sans doute celui qui a le mieux recruté les enfants qui vont participer puisqu'il n'y a quasiment plus de places dans ces dispositifs alors que, dans certains arrondissements, on a encore du mal à remplir.

Je me renseignerai pour ce qui est de l'accompagnement des enfants qui disposent d'un AESH, je n'ai pas d'éléments à ce jour à communiquer à M. LEVY.

Pour ce qui est de l'élaboration du projet éducatif lyonnais, les trois ateliers thématiques représentant les grandes thématiques du projet futur ont eu lieu au niveau de la ville de Lyon. Dans les arrondissements, des ateliers se sont déjà tenus pour certains et, pour nous, comme cela a été annoncé, l'atelier a lieu mercredi prochain 30 juin à 18 heures. Il regroupe une quarantaine de personnes. Il n'y a pas spécifiquement d'élus, je crois que je serai le seul. Il y aura des représentants des équipes enseignantes, des représentants du périscolaire, des associations d'éducation populaire, de nouvelles associations à qui nous avons proposé d'intégrer la démarche du projet éducatif, bien sûr des parents d'élèves. Je crois avoir énoncé les différentes catégories de personnes qui ont reçu aujourd'hui une invitation pour se connecter.

Des groupes de travail en atelier reprendront les trois principales thématiques. Après cet échange de près de deux heures, les services élaboreront pendant l'été une synthèse de tout ce qui aura été dit dans les ateliers thématiques et dans les ateliers des neuf arrondissements. Je crois que le 6^e termine le 5 juillet.

Ensuite, des ateliers de restitution seront proposés à l'automne de façon que le projet puisse être bouclé et adopté au Conseil municipal de décembre.

Les conseils d'école ont été informés de la démarche, j'ai envoyé à chaque école, et à la direction de l'éducation également, les

différents documents de présentation. Des élus d'arrondissement se rendent dans les conseils d'école, expliquent la démarche. Je l'ai fait dans les conseils d'école auxquels je me suis rendu ces derniers temps.

Les parents d'élèves ont reçu un courrier électronique leur permettant de répondre à une consultation en ligne sur ces questions de façon à indiquer, eux aussi, leurs priorités en termes de thématiques. Il y aura également des consultations en présentiel à la sortie des écoles.

Enfin, pour ce qui est des enfants, les acteurs du périscolaire étaient invités à les consulter, à les faire travailler là-dessus. Je sais que, sur la ville, environ 17 écoles ont pour l'instant lancé ce travail. Ce sont essentiellement des périscolaires municipaux qui ont fait ce travail. J'imagine que cela doit se poursuivre dans d'autres écoles. En tout cas, cela nous permettra d'avoir un échantillon assez large des propositions qui émanent des enfants, sachant que ces écoles sont représentatives de l'ensemble des arrondissements de la ville.

Je crois que j'ai été à peu près complet sur les différentes questions sur cette démarche de construction.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Madame JENN ?

Mme JENN.- Monsieur le Maire,

A l'occasion de cette délibération, je voudrais aborder la situation du collège Alice-Guy qui fait notamment partie du projet de cité éducative du 8^e.

Comme l'ensemble des élus de notre arrondissement, vous avez sans doute pris connaissance de l'article qui est paru mardi et qui évoque l'occupation et la violence au sein de l'établissement. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la situation est mise en lumière dans la presse puisqu'il y avait déjà un article en octobre 2019.

La communauté éducative dénonce la hausse de l'insécurité.

Ils ont notamment cité le 4 juin dernier l'agression physique de plusieurs professeurs, et les habitants également sonnent l'alarme. Si vous avez bien lu l'article de mardi, vous vous rendrez compte que les habitants demandent d'ailleurs la mise en place de vidéoprotection.

Concrètement, Monsieur le Maire, je souhaite avoir une réponse à deux questions. Avez-vous engagé un dialogue avec la Métropole pour régler cette situation et allez-vous engager, en lien avec la Ville, la Métropole et la Région, un programme de déploiement de vidéoprotection autour du collège pour sécuriser le quartier ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je fais le tour des prises de parole. Monsieur BONNIEL ?

M. BONNIEL.- C'était juste pour témoigner, je viens de sortir du conseil d'école élémentaire Edouard-Herriot, le directeur a présenté le PowerPoint sur le projet éducatif local. Il y a eu un débat pendant une demi-heure avec les parents d'élèves. L'atelier d'arrondissement a été annoncé, les parents d'élèves ont demandé l'adresse du site pour pouvoir répondre au questionnaire. Si cela peut rassurer M. LEVY, l'information a bien eu lieu.

M. LE MAIRE.- Madame VALLA ?

Mme VALLAT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, habitantes et habitants du 8^e,

Le PRE mis en place depuis 2005 permet d'aider à lutter contre les inégalités territoriales des enfants et adolescents souffrant de grandes fragilités, notamment psychologiques. Ce plan permet un renforcement des RASED dans les écoles, service essentiel qui permet de tisser un lien avec les familles ainsi que les divers professionnels de la santé concernés par ce plan.

Aussi, rappelons que la santé mentale touche de plus en plus

de personnes depuis le début de cette crise sanitaire. Il est important de rappeler à quel point le personnel de santé met en place des écoutes afin d'endiguer cette hausse.

Notre groupe politique se réjouit donc de la mise en place du PRE dans la ville de Lyon et notre arrondissement car il pourra aider de nombreux jeunes vivant notamment dans les quartiers populaires de la ville à pouvoir se réinsérer dans le cercle scolaire via des activités culturelles, sportives et de santé, d'autant plus essentielles en cette période de crise.

Le personnel de l'Education nationale a aussi été très touché par la crise et a été un pilier pour maintenir le lien entre les élèves et l'école afin d'avoir un maintien du programme scolaire durant cette crise, et particulièrement durant les divers confinements. Il est donc important que notre jeunesse se sente bien afin d'avoir une scolarité saine puisque le souhait de notre mandat est d'avoir une ville à hauteur d'enfant.

N'oublions pas que ce dispositif doit être un complément de l'Education nationale, il ne remplace donc pas une scolarité classique. Là où la Ville de Lyon prend ses responsabilités, nous invitons l'Etat à faire de même et à renforcer les moyens mis dans l'éducation prioritaire.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Je voulais remercier M. BONNIEL pour les précisions apportées, c'est plutôt une bonne nouvelle. Je voulais quand même savoir ce que vous aviez prévu avec la Métropole dans le cadre du PEDT, puisqu'il s'agit d'avoir une continuité des temps de l'enfant. Vous nous aviez présenté avec beaucoup d'enthousiasme les conférences territoriales, je voulais savoir si cette question serait évoquée dans les conférences territoriales dans le cadre de vos relations avec la Métropole.

Puisqu'il s'agit de travailler sur tous les temps de l'enfant et

du jeune jusqu'à 16 ans, je voulais savoir de quelle manière vous aviez prévu d'associer la Région puisque la formation fait bien partie de ses compétences. Je voulais savoir de quelle manière vous aviez prévu de travailler justement sur cette continuité des temps pour les jeunes de notre arrondissement, bien sûr en toute neutralité et bienveillance. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous n'en doutons pas !

Je vous propose que nous ne passions pas non plus la soirée sur le PEDT mais que M. ODIARD puisse vous repréciser l'ensemble des modes de fonctionnement évoqués.

Pour dire deux mots d'Alice-Guy, oui, j'ai bien connaissance de la situation. Je compte caler un rendez-vous avec l'établissement assez rapidement et avant la fin de l'année scolaire pour évoquer ces sujets avec eux. Voilà ce que je peux vous dire, Madame JENN, les collèges étant avant tout de la compétence de la Métropole mais, bien entendu, nous avons la chance d'avoir la même majorité à la Ville et à la Métropole et donc de pouvoir nous parler.

M. LEVY.- Quelle chance !

M. LE MAIRE.- Je vous propose de mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Mme DEL.

4. Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros - Exercice 2021

Mme DEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération porte sur l'attribution des subventions au titre de la promotion des droits et égalités. Comme vous le savez, il reste beaucoup à faire pour que l'égalité des droits soit une réalité pour les Lyonnaises et les Lyonnais, malheureusement, et à l'échelle de notre pays

tout entier. Les citoyennes et citoyens français sont encore trop nombreux à vivre et à subir discrimination et violence dans leur quotidien du fait de leur genre, de leur sexualité, de leur handicap, de leur couleur de peau, de la religion qu'ils pratiquent et j'en passe.

Il suffit d'échanger avec les associations qui agissent dans notre ville quelques minutes pour visualiser le chemin à parcourir. La présidente d'une association de lutte contre les violences faites aux femmes que j'ai rencontrée mardi me rappelait d'ailleurs qu'à la date du 18 juin, 56 féminicides avaient été recensés en France depuis le début de l'année. En moyenne, une femme meurt sous les attaques de son conjoint ou ex-conjoint tous les trois jours dans notre pays.

En d'autres termes, cela veut dire que près de 22 % des homicides en France sont liés à des violences conjugales.

Une enseignante de classe Ulis me partageait par ailleurs, sur une autre thématique, celle du handicap, qu'à Lyon, dans notre ville, des petites filles en situation de handicap étaient la cible de prédateurs qui n'hésitaient pas à les extirper de leur groupe scolaire, lors de sorties, violemment dans la rue et à la vue de tous. Une étude de la direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques révélait par exemple en 2020 que plus de 25 % des personnes en situation de handicap interrogées déclaraient avoir été victimes de violences physiques, sexuelles, verbales, les deux années précédentes.

J'ai choisi quelques chiffres marquants mais j'aurais pu en donner bien plus. Ces quelques éléments ne peuvent que nous inciter à soutenir les structures et les associations engagées dans la lutte pour plus d'égalité et qui, par leur expertise, apportent une aide indispensable aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui en ont besoin.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions pour la mise en œuvre des actions présentées dans le tableau qui vous a été remis en amont du Conseil d'arrondissement

et pour un montant de 328 200 €.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL. Y a-t-il des remarques ?
Madame COUDER ?

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,
chers collègues, Madame l'adjointe,

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute discrimination font partie de notre engagement. Dans la délibération 2458 que vous venez de présenter, nous notons que vous proposez de poursuivre le soutien financier déjà engagé à de nombreuses associations qui œuvrent dans ce domaine. Nous notons aussi la présence de nouvelles associations dont Femmes Cinéma Egalité destinée à promouvoir la création cinématographique des femmes réalisatrices. Les femmes réalisatrices sont encore trop rares dans le paysage culturel français.

Vous proposez aussi de soutenir Ludiversité au cœur du 8^e arrondissement qui sensibilise au handicap par un biais ludique, ce qui est aussi une très bonne chose.

Le groupe Pour Lyon votera donc cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous vous en remercions, Madame COUDER.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Non)*

Je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

5. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros

M. LE MAIRE.- Madame DEL ?

Mme DEL.- La Ville de Lyon souhaite promouvoir la vie associative et ainsi soutenir des actions et des projets locaux qui, d'une part, favorisent la vie associative, l'engagement et le bénévolat, et qui, d'autre part, mobilisent la jeunesse autour des enjeux d'accès aux droits, au numérique, aux loisirs et à l'écocitoyenneté.

Cette délibération qui, cette année, traite conjointement des financements en direction de la vie associative mais également des actions jeunesse, vise à attribuer des subventions à hauteur de 89 171 €.

Mme Julie NUBLAT-FAURE, adjointe au maire de Lyon déléguée aux sports, à la jeunesse, à la vie associative et à l'éducation populaire, comme moi-même, nous avons à cœur de rencontrer les associations qui font notre ville. Les associations souffrent, en particulier en ce moment, du manque de bénévoles pour faire vivre les actions. Cette tendance s'est largement amplifiée avec la pandémie puisque nombre de bénévoles n'ont pas souhaité ou n'ont pas pu reprendre leur engagement associatif. C'est pourquoi la Ville de Lyon a alloué des subventions à des acteurs n'ayant pas été soutenus les années précédentes et ayant pour objectif d'accompagner les bénévoles et de promouvoir l'engagement associatif.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions pour la mise en œuvre des actions présentées dans le tableau qui vous a été également remis en amont de ce Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL.

Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

6. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de civilisation musulmane pour un montant de 45 000 € - Approbation d'une convention

M. LE MAIRE.- Je vais présenter la délibération en lieu et place de M. BONNIEL qui doit se déplacer en tant que membre du Conseil d'administration de l'IFCM pour prévenir tout conflit d'intérêts.

Il s'agit d'une délibération actant l'attribution d'une subvention à l'Institut français de civilisation musulmane pour un montant de 45 000 € dans le cadre de ses activités culturelles, artistiques et théâtrales.

Y a-t-il des remarques ? Madame JENN ?

Mme JENN.- Lors des commissions qui se sont tenues la semaine dernière, le groupe a demandé des précisions sur cette subvention mais aussi à obtenir le budget et le programme d'action détaillé. A ce jour, nous n'avons pas encore eu d'éléments et il n'est pas possible de me prononcer, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci. Madame BACHA HIMEUR ?

Mme BACHA HIMEUR.- Evidemment, nous allons voter favorablement ce rapport mais je tenais particulièrement à le présenter pour plusieurs raisons. Ce projet me tient à cœur parce que j'ai participé à son élaboration en termes architecturaux, également pour tout ce que cela représente.

En novembre 2016, nous accomplissions la pose de la première pierre. En novembre 2019, nous inaugurons cet Institut français de civilisation musulmane, parce qu'elle témoigne pour notre groupe la façon même dont nous concevons le monde, parce qu'elle incarne la vision que nous en avons, non pas la vision d'un monde monolithique où chaque groupe, chaque peuple, chaque ethnie serait condamné à se replier sur lui-

même, mais d'un monde pluriel où chacun peut non seulement respecter mais aussi s'enrichir de la culture de l'autre, ce qui suppose d'abord que l'on soit capable de le connaître de manière à pouvoir ensuite essayer de mieux le comprendre et mieux le reconnaître.

C'est cette conception que veut porter l'IFCM.

Ce projet est malheureusement présenté comme un élément supplémentaire d'un envahissement culturel de la France, une tentative de plus pour dénaturer une civilisation française qui, au cours des millénaires, serait restée immuable. Non seulement c'est là un discours qui ne correspond en rien à la réalité, mais c'est surtout un discours que l'on a déjà entendu sous d'autres formes dans des années sombres où des esprits pourtant brillants ont fini par se fourvoyer dans des idées racistes et xénophobes qui ne pouvaient que les conduire sur le chemin du déshonneur.

Et puis, il y a ces attaques, d'autres attaques un peu sournoises qui diraient que nous sommes des naïfs, que nous ne verrions pas le lien qui pourrait se tisser entre l'IFCM et certaines personnes radicalisées qui pratiquent dans ces mosquées un islam dévoyé, qui conduisent quelques esprits faibles à une vraie détestation de la France, à une adhésion progressive à l'idéologie criminelle que portent les organisations comme Daech.

Eh bien, nous ne sommes pas dans l'amalgame. Contre les lieux où se développent de telles thèses qui violent les lois de la République, il faut réagir avec la plus grande vigueur et les condamner, mais il ne faut surtout pas tout confondre, les actes barbares d'une minorité d'individus fanatisés qui atteignent d'ailleurs dans leur chair et dans leur âme toutes les populations, quelles que soient leurs origines ou la religion qu'elles pratiquent, et cette immense majorité de cinq millions de musulmans que nous sommes dans notre pays aspire à vivre en paix. Nous voulons nous sentir profondément citoyens laïcs et pratiquer notre religion

de manière apaisée.

C'est justement pour mieux combattre ces ignorances, ces préjugés, tout ce qui peut amener aux pires dérives, que Gérard COLLOMB et l'ancienne majorité, accompagnés de Georges KEPENEKIAN, avaient voulu que prenne forme ici un lieu où les musulmans, comme les non-musulmans d'ailleurs, apprennent à connaître l'islam, à mieux connaître son histoire, les valeurs qu'il porte, la richesse des civilisations qu'il a fait naître à travers le monde, car ce lieu se veut comme un lieu de connaissance pour mieux comprendre les origines de l'Islam, ce lieu qui s'inscrit au contraire dans la continuité des deux grandes religions monothéistes qui l'avaient précédé sur les bords de la Méditerranée.

On ne comprend donc pas l'islam si on n'a pas l'esprit de ce socle commun de trois grandes religions du Livre. On ne comprend pas non plus l'islam si on ne perçoit pas qu'il est aussi très divers et que les musulmans qui représentent un sixième de l'humanité ont des manières de pratiquer leur religion, de vivre et de penser très différentes.

A l'IFCM, on prend en compte cette diversité de l'islam, on évoque l'histoire des grandes dynasties qui le portèrent, des Omeyyades, de Damas et de Cordoue, des Abbassides de Bagdad, des Fatimides du Caire et de Kairouan, des Ottomans de Constantinople, car l'islam est riche, il l'est par la diversité de ses courants de pensée, par la variété des territoires et des cultures qu'il a façonnés, au Proche et au Moyen-Orient, au Maghreb, dans le sud de l'Europe, en Afrique de l'Ouest, dans l'Océan Indien mais également en Asie.

Partout, des peuples se réclament de l'islam mais sont différents dans leur pratique religieuse, dans leur mode de vie, dans leur tradition vestimentaire.

Cet institut est également là pour montrer toute cette pluralité et souligner la richesse qu'elle représente. C'est cela que cet institut enseigne, loin de se réduire aux régressions pourtant les plus caricaturales

contre lesquelles nous luttons aujourd'hui et au contraire d'une immense culture.

Au fond, il ne faut pas s'y tromper, appréhender le monde musulman, ce n'est pas seulement apprendre à mieux connaître une civilisation qui nous serait étrangère, c'est aussi redécouvrir une part de nous-mêmes que des siècles d'affrontements, de rivalités, de ressentiments parfois ont pu contribuer à occulter mais qui ne fait pas moins partie de notre histoire commune.

Au travers de l'Institut français de civilisation musulmane, un des souhaits portés par ses administrateurs est que nos jeunes issus de cette culture puissent aussi retrouver la fierté de ce qu'ils sont, qu'ils comprennent que les vrais héros ne sont pas les petits chefs de bande ou celles et ceux qui se sont perdus dans la folie du terrorisme islamiste, mais bien ceux qui, dans l'histoire, ont permis à la civilisation musulmane d'être l'une des plus grandes de l'humanité.

L'IFCM, porté par son président Kamel KABTANE, que je salue ce soir, associe pouvoirs publics, représentants de la communauté musulmane mais aussi personnalités qualifiées, où toutes les grandes décisions sont prises à la majorité des deux tiers. Il n'y a donc pas de risque de dérive, contrairement aux dires de certains.

Ce projet, porté par Gérard COLLOMB, est fait pour que tous les habitants de la métropole de Lyon aient bien le sentiment qu'ils bénéficient de la même attention de la part des pouvoirs publics. Car chacun ici doit se sentir partie prenante d'une même nation, doit avoir pleinement conscience que les valeurs de la République qui sont celles de liberté, égalité et fraternité, j'ajouterais laïcité, ne sont pas que pour les autres mais pour nous également.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce plaidoyer en faveur de l'IFCM.

Nous allons passer au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Merci.

7. Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 9 au 14 septembre 2021

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à M. BONNIEL pour toute une série de délibérations d'attribution de subventions dans le domaine de la culture.

M. BONNIEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Effectivement, nous avons une série de huit délibérations qui portent sur le secteur artistique et culturel, à la fois parce que c'est souvent à ce moment que les subventions récurrentes sont votées pour les lieux, les équipes artistiques, les événements, les festivals qui reviennent d'année en année ou qui existent de manière plus pérenne, quelques innovations aussi.

Cette délibération concerne une association d'anciens étudiants en cinéma de l'université Lyon 2 pour développer le cinéma, en particulier la science-fiction. La subvention de 5 000 € proposée a pour but d'organiser un festival de science-fiction, Les Intergalactiques, qui a été reporté au mois de septembre. Il a été annulé en 2020, il avait existé en 2019. C'est un festival de science-fiction qui est à la fois cinéma et livres portant sur la science-fiction.

Je vous demande d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

8. Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2021 - Approbation de conventions

M. BONNIEL.- Cette délibération porte sur les subventions pour la programmation de l'opération qui s'appelle « Tout l'monde dehors ! ».

Vous n'ignorez pas, compte tenu du contexte sanitaire et de la pandémie Covid, à quel point cette opération a été perturbée. Classiquement, l'appel à projets est publié en décembre pour une réponse attendue des équipes en janvier, ce qui a été effectivement le cas, mais depuis le mois janvier, le service et les adjoints à la culture dans les arrondissements, nous n'avons cessé de travailler à essayer de rendre possible cette programmation de « Tout l'monde dehors ! » compte tenu des contraintes réglementaires portées par le décret et l'arrêté du préfet, ce qui a occasionné beaucoup de travail à l'équipe de la direction des événements et des animations et aux équipes artistiques parce qu'il a fallu beaucoup modifier le schéma initial de la programmation de ces événements.

La plupart des arrondissements et le nôtre sont concernés par cette opération « Tout l'monde dehors ! ». Je voudrais faire un sort particulier à ce qui est programmé dans le 8^e arrondissement parce que nous avons des choses renouvelées, et je pense au Cabaret citoyen des Etats-Unis qui se déroulera au mois de juillet, mais je voudrais mettre l'accent sur deux événements nouveaux.

Le premier, ce sont les concerts de jazz qui se dérouleront sur la route de Vienne, avec un clin d'œil au festival Jazz à Vienne parce que c'est contemporain et c'est en liaison d'ailleurs avec l'équipe de Jazz à Vienne, porté par le SELGT, bien connu dans le secteur Grand Trou Moulin à Vent, en partenariat avec l'Espace des 4 vents, donc l'antenne de la MJC Monplaisir.

Ils se dérouleront, pour trois d'entre eux, dans le parc du Clos-

Layat et un quatrième dans le parc de l'hôpital Saint-Jean de Dieu.

C'est une opération tout à fait intéressante, qui devait démarrer au moment de la Fête de la Musique, mais l'interdiction de la musique dans l'espace public a obligé à modifier les dates de cette série de concerts.

L'autre événement, de moindre importance, c'est du théâtre scientifique porté par des universitaires de l'université Lyon 1 qui sont implantés à Rockefeller, sur notre territoire, et qui font du théâtre ouvert pour les enfants sur la découverte scientifique, en l'occurrence sur les cellules. Il se déroulera les 15 et 16 juillet dans les locaux de la faculté de médecine et de pharmacie.

L'ensemble des événements qui sont soutenus par la Ville dans les neuf arrondissements se monte à un total de 211 129 €. C'est cette délibération que je vous demande d'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des remarques ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci Monsieur l'adjoint pour cette présentation. Je pense que vous avez oublié de nous préciser également les événements liés à la Fête de la Musique du 21 juin qui auront lieu le 2 juillet dans le 8^e arrondissement.

M. BONNIEL.- C'est une autre délibération, Monsieur LEVY.

M. LEVY.- J'étais impatient. Pour aller plus vite, je compile le 21 juin qui aura lieu le 2 juillet. J'avais une question à vous poser concernant l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet sous la halle des Etats. Au précédent Conseil d'arrondissement, vous aviez expliqué que les mesures sanitaires ne prévoyaient pas la possibilité de le tirer. Entre-temps, nous avons appris qu'il y aura bien, et c'est une bonne chose, un feu d'artifice en centre-ville. Je voulais voir avec vous, avec un brin d'humour

même si ce n'est pas drôle, même si malheureusement les habitants des Etats sont habitués à voir quelques feux d'artifice le soir en ce moment, ce qui est prévu dans notre arrondissement le 14 juillet en termes de feu d'artifice notamment.

Je vous en remercie, sachant que c'est une tradition et un événement attendu par les habitants. Merci Monsieur l'Adjoint.

M. BONNIEL.- Le feu d'artifice était porté par une association, Les Etats en Fête, elle n'en a pas proposé cette année dans le secteur des Etats-Unis. Au moment où les demandes de subventions étaient faites, nous étions encore dans les interdictions par l'arrêté préfectoral pour tenir ce type de feu d'artifice. Le feu d'artifice n'était pas à l'initiative de la mairie, il était à l'initiative de cette association qui, je peux le dire, est un peu en dormance à l'heure actuelle.

M. LE MAIRE.- Merci

M. LEVY.- La mairie d'arrondissement était un fort soutien sur cet événement, il aurait été possible de l'organiser par la mairie d'arrondissement, d'impulser quelque chose. M. COHADE qui avait suivi cet événement de près les années précédentes peut également en témoigner.

M. LE MAIRE.- Monsieur COHADE ?

M. COHADE.- Je ne voulais pas intervenir sur la question même du rapport, simplement, j'ai entendu quelques bruits de couloir concernant le fonctionnement des nouveaux dossiers OTEP puisqu'il semble que le sujet soit en train d'être revu. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ce sujet puisque cela engendrera pas mal de renouvellements et de nouveautés pour toutes les associations, et quand on connaît la fragilité de certaines et surtout la difficulté à monter des dossiers, notamment techniques, j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur ce dossier du renouvellement du dossier OTEP. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous répondrai volontiers avec précision

mais, à ma connaissance, il s'agit simplement de l'informatisation des dossiers OTEP et rien de plus. Je ne veux pas m'engager à 100 % dans cette voie, je vérifierai ce sujet mais, pour moi, c'est simplement l'informatisation qui permettra le dépôt des dossiers OTEP en dehors du classique dépôt papier que vous connaissiez jusqu'à présent. Je vous repréciserai cela Monsieur COHADE, je m'y engage.

M. COHADE.- Notamment sur la mise à disposition de matériel qui a été souvent demandé par les associations, l'électricité, j'en passe et des meilleures.

M. BONNIEL.- C'est toujours possible. Comme M. le Maire l'a dit, c'est essentiellement l'informatisation. Les associations ont fait leur demande d'OTEP avec un bonheur très inégal. Par exemple, le 1^{er} juillet, la compagnie Acte fera son spectacle place des Héroïnes, c'est la troisième demande d'OTEP parce que, comme c'était en espace public, on a eu des refus d'OTEP, mais les structures, les associations, le centre social des Etats, la MJC Laennec-Mermoz, etc., ont très bien su remplir la demande d'OTEP informatisée, il n'y a eu aucune difficulté.

La difficulté n'est pas là. Quand on discute avec le service des OTEP, ils vous disent la chose suivante : il est fait 1 500 OTEP par an, une année normale, on en refuse 2 ou 3, une année Covid, c'est la proportion inverse. Il n'y a pratiquement pas d'OTEP qui ont pu être acceptées avant le 1^{er} juillet. Vous aurez remarqué, M. LEVY l'a signalé puisqu'on parlait du 2 juillet, que c'est à partir du 1^{er} juillet que l'on pourra, de manière beaucoup plus libre, apprécier les spectacles, notamment les spectacles de musique puisque, pour le moment, jusqu'au 30 juin, tout rassemblement festif de plus de 10 personnes est interdit dans l'espace public. La musique, par arrêté du préfet, est interdite dans l'espace public. Ce sont des conditions extrêmement restrictives.

La difficulté est liée à l'évolution de la réglementation du 19 mai, 9 juin, 30 juin. A partir du 1^{er} juillet, on aura un plus grand nombre

d'événements parce qu'ils seront rendus possibles juridiquement.

Il n'y a pas de souci techniquement, il y a eu des demandes de podium et des demandes de matériel, etc., comme d'habitude, il n'y a eu aucun souci de ce point de vue.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Je passe au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

9. Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de convention

M. BONNIEL.- D'une certaine manière, par anticipation de M. LEVY, nous l'avons déjà pratiquement traitée puisque je viens de donner les conditions dans lesquelles nous avons été amenés à la reporter. Il n'a été possible le 21 juin que trois événements dans des arrondissements mais pas dans l'espace public, dans des ERP. Ce n'était pas possible de le faire dans l'espace public.

Vous conviendrez avec moi que ce n'était pas l'esprit qu'avait Jack LANG quand il a lancé la Fête de la Musique en 1982. Tout rassemblement était impossible, un concert était possible à condition d'être assis, etc. C'est seulement à partir du mois de juillet que nous aurons quelques événements dans les arrondissements qui feront office de Fête de la Musique.

Pour nous, le 13 juillet, nous aurons le Cabaret citoyen, il y aura des chanteurs, des chanteuses, différents groupes, etc.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

10. Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 € enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino

M. LE MAIRE.- Monsieur BONNIEL ?

M. BONNIEL.- C'est une délibération qui consiste à voter des subventions pour les écoles de musique associatives, cela ne concerne pas le conservatoire et les antennes.

Dans la ville, 13 écoles de musique associatives sont soutenues. Nous avons la chance d'en avoir deux dans notre arrondissement, de taille très différente puisque d'un côté, nous avons l'école de musique Guy Candeloro qui existe depuis presque 30 ans et qui regroupe plus de 200 élèves, et de l'autre l'UMLG, l'Union musicale Lyon Guillotière et Etats-Unis, c'est son vrai nom maintenant puisque cette école est désormais implantée dans notre territoire et non plus dans celui de la Guillotière.

Ces deux écoles sont soutenues l'une à hauteur de 4 000 € et l'autre à hauteur de 2 500 €. C'est la reconduction d'ailleurs de la subvention qui était attribuée précédemment par la Ville à ces écoles.

Je précise que c'est un financement qui est assuré par ce qu'on appelle l'enveloppe Casino, c'est un financement lié à la DSP qui a été attribuée au groupe qui a bénéficié de l'attribution des casinos, et qui reverse une somme sur ses revenus qui sert à alimenter des écoles de musique. On verra plus tard que cela alimente aussi d'autres structures musicales.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ?

Madame FERRARI ?

Mme FERRARI.- Juste une petite demande par rapport à ces écoles de musique : avez-vous connaissance de l'état financier de ces

écoles qui ont dû aussi rencontrer des difficultés liées au Covid ? Avez-vous des informations et savez-vous aujourd'hui ce qu'il en est ?

M. BONNIEL.- J'ai vu l'école Guy-Candeloro hier, ils n'ont pas évoqué de difficultés financières particulières. Ils sont en train de reprendre quelques activités. Ils doivent être rencontrés par la mairie le 12 juillet mais pas spécialement sur les difficultés financières.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

11. Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'intervention culturel FIC pour un montant global de 231 000 €. Approbation de conventions

M. BONNIEL.- Là encore, ce sont des reconductions pour l'essentiel de subventions qui sont attribuées à des équipes qui sont soit des lieux, soit des compagnies de danse d'une part et de cirque d'autre part.

Nous sommes dans notre arrondissement relativement peu concernés, nous l'avons été à un moment puisqu'il y avait la compagnie Propos, celle de Denis PLASSARD que l'on connaît bien, mais maintenant qu'il a dénoncé sa convention avec la DRAC, il a quitté notre arrondissement et est implanté dans le 5^e.

De même pour la compagnie portée par Natacha PAQUIGNON, tout le monde se souvient du travail qu'elle a pu faire voici une dizaine d'années ici. Elle est maintenant implantée dans un autre arrondissement, elle a d'ailleurs changé de nom, elle s'appelle la compagnie Corps au Bord, elle est maintenant dans le 4^e.

Nous avons une compagnie, La Piraterie, que j'ai rencontrée, que nous essayons de soutenir, qui est concernée pour un montant de 3 000 € en termes de subvention.

L'ensemble des subventions aux lieux, aux équipes et aux événements pour le cirque et la danse se monte pour la ville à 231 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ?

Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Concernant la danse surtout, nous n'avons pas d'éléments d'information concernant l'avancée des travaux des Ateliers de la Danse. Il y a eu beaucoup de communication à un moment donné mais nous n'avons pas vu passer de première délibération de travaux ou d'un calendrier concernant ces Ateliers de la Danse dans le 8^e. Je voulais savoir où en était la mise en œuvre de ce projet. Merci.

M. LE MAIRE.- J'avais envie de plaisanter, de vous dire que les travaux commençaient demain, mais non, pas du tout. On en est au stade de l'élaboration du programme global. On est très loin encore de la délibération puisque, sur le tènement, il y aura un certain nombre d'équipements. Il faut déjà finaliser le relogement de l'école pour pouvoir la détruire et libérer le tènement pour construire l'ensemble des opérations, Ateliers de la Danse, groupe scolaire, piscine et gymnase.

Je vous promets de revenir vers vous dès que nous y verrons plus clair sur la manière dont le programme sera déroulé. J'essaierai de vous faire une présentation quand ce sera un peu arrêté.

M. LEVY.- Donc, ce n'est pas pour demain.

M. LE MAIRE.- Si vous avez la capacité sur un tel chantier de l'organiser pour demain, mais je sais que vous plaisantez aussi.

M. LEVY.- C'était pour reprendre ce que vous disiez. En revanche, le calendrier est un peu plus long que ce que vous aviez prévu initialement, mais c'est normal, les choses évoluent.

M. LE MAIRE.- Il faut quand même le temps de concevoir ce projet, et les services sont mis un peu sous-tension sur beaucoup de sujets. C'est un tènement sur lequel on arrive avec plus de 50 M€ d'investissement

d'un seul coup, il faut structurer. En termes de programme, c'est une petite charge de travail non négligeable à concevoir, mais je vous en reparlerai.

Je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

12. Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'intervention culturel FIC et Casino pour un montant global de 157 000 € - Approbation d'une convention

M. BONNIEL.- Ce rapport concerne cette fois-ci le cinéma, les écritures et les arts visuels. C'est là encore la reconduction pour l'essentiel de subventions qui sont au fil du temps devenues récurrentes. Nous sommes très peu concernés dans le 8^e arrondissement par cette délibération si ce n'est une équipe artistique qui s'appelle Invivo, qui est concernée par une subvention de 5 000 €, et puis, même si maintenant son implantation est plutôt dans le 7^e, La Sauce Singulière qui organise la biennale Hors Norme, qui a eu des locaux pendant longtemps rue Professeur-Beauvisage et qui est concernée pour un montant de 4 000 €.

Je signale au passage, la biennale Hors Norme ayant lieu au mois de septembre, que nous aurons une exposition dans l'Atrium du 13 au 28 septembre de la BHM portée par cette association La Sauce Singulière.

Voilà l'ensemble de ces subventions aux associations de cinéma, d'écritures et arts visuels qui se montent à 157 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des questions ? Monsieur COHADE ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis étonné, dans l'arrondissement qui a vu naître le cinéma, que l'on n'ait pas les subventions pour une équipe qui a tourné un

premier film dont on s'était déjà ému dans notre assemblée, et qui a remis cela le 13 juin dernier. Je pense que vous voyez de quelle série de films je veux parler.

J'aurais aimé savoir quelles avaient été les actions menées à la fois par les services de l'Etat, je pense notamment à la police, mais aussi par l'ensemble des partenaires du territoire, notamment du quartier Mermoz, puisqu'une grande partie du deuxième volet de cette saga s'est déroulée rue de Narvik, sur le périphérique, j'en passe et des meilleures.

Pourriez-vous nous éclairer sur ce qui a été fait pour que ce genre de vidéo ne soit plus d'actualité, parce que cela ne grandit pas notre arrondissement ? Pour autant, nous avons un arrondissement dont le cinéma est l'un des axes moteurs. Ce type de tournage n'a pas sa place chez nous.

Je voulais vous questionner sur un deuxième point en rapport avec l'Institut Lumière : qu'en est-il de la requalification du mur des cinéastes, projet qui pourrait être réalisé en même temps que l'aménagement de la partie piétonne de la rue du Premier-Film ? Merci.

M. BONNIEL.- Sur le deuxième point, je laisserai peut-être Hubert BECART ou M. le Maire répondre.

Sur le premier point, vous faites allusion au film réalisé dans le cadre de l'opération de la troupe ?

M. LE MAIRE.- Non, les vidéos diffusées par les Dalton. C'est un autre sujet. Sur le clip vidéo des Dalton, je pourrais vous dire plus précisément les actions de la police mais ce sont des éléments que l'on ne diffuse pas publiquement. Oui, la police intervient sur ce sujet. D'un point de vue plutôt éducatif, on essaie de voir comment, à travers des actions liées à la cité éducative, on peut intervenir aussi sur le sujet parce qu'il y a aussi derrière des démarches de prévention par rapport aux enfants dans les écoles, les collèges, etc.

Si on regarde bien le tournage de ces clips, ces jeunes ne sont pas dénués de talent, indépendamment des actes qui sont tout à fait condamnables de rodéo et ainsi de suite. Comment réagir derrière sur un certain nombre de choses qui sont véhiculées à travers cela en termes d'écriture, de prise de parole, de dialogue ? Nous pensons cela à travers les sujets de la cité éducative, en lien avec les structures concernées. Pour l'autre volet sur les aspects répréhensibles et légaux, c'est avec les forces de l'ordre qu'on croise. Je veux bien à l'occasion échanger avec vous sur le sujet, je ne peux vous raconter les détails ici.

Sur le deuxième point qui est le mur des cinéastes, il est prévu d'être refait par l'Institut Lumière, pas par nous. C'est l'institut Lumière qui, via le mécénat, œuvre sur ce sujet.

Quant à la réfection de la rue du Premier-Film sur laquelle travaille M. BECART, nous avons acté, nous l'avons dit à l'Institut Lumière, même s'ils avaient aimé que les choses aillent plus vite que prévu, le fait d'intervenir sur ce périmètre en cohérence avec les actions qui viendront dans le cours de mandat sur l'avenue des Frères-Lumière, probablement la place Ambroise-Courtois, en tout cas la rue qui passe devant l'Institut Lumière, de sorte à avoir une cohérence de traitement, sachant qu'il faudra consulter les ABF sur le sujet.

C'est plutôt une intervention Métropole en termes de financement, ce n'est pas la Ville qui finance l'aménagement. Il est bien prévu sur le mandat que quelque chose soit fait sur cette rue.

M. BONNIEL.- J'ai oublié de préciser que le financement se fait sur les lignes du Fonds d'intervention culturel (FIC) qui existe depuis 20 ans à peu près et à nouveau sur l'enveloppe Casino.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Sur le film dit des Dalton, votre réponse est exactement la même qu'il y a à peu près six ou sept mois et, malheureusement, on ne voit pas de propositions ou d'actions concrètes.

Puisque nous étions sur le rapport lié au cinéma, et vous avez raison, il y a la question du mur des cinémas sur la rue du Premier-Film, il y a également l'écran qui est situé place Ambroise-Courtois pour lequel la ville de Lyon avait pris à sa charge l'étude concernant sa rénovation complète, une première partie a été faite, une seconde était prévue dans ce mandat. Je voulais savoir ce qui était prévu exactement durant ce mandat concernant cet écran. Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas d'où vous sortez que nous avons prévu sur le mandat de refaire cet écran, peut-être l'aviez-vous imaginé au cas où vous auriez remporté cette élection mais, en l'occurrence, pour le moment, nous n'avons pas acté dans la PPI la rénovation de cet écran. Voilà ce que je peux vous répondre.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*) Je mets au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

13. Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 € - Enveloppe « Casino » - Approbation de conventions

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 €, et qui, là encore, est financé par l'enveloppe Casino. Cela concerne des équipes artistiques que l'on connaît bien : Les Amis du Quatuor Debussy, le concert de l'Hostel-Dieu, l'ensemble Odyssée, le GMVL, le groupe de musiques vivantes de Lyon, etc.

Ce sont des subventions récurrentes depuis des années et qui sont donc reconduites pour un montant de 144 000 €. Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

14. Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation de conventions

M. BONNIEL.- La délibération concerne cette fois-ci les musiques dites actuelles puisque c'est devenu quasiment un label que de parler de musiques actuelles. Cet ensemble de subventions relève de l'enveloppe que l'on appelle le FIMA, qui est le Fonds d'intervention pour les musiques actuelles, une subdivision du FIC qui a, depuis quelques années, un fléchage particulier pour soutenir ces musiques actuelles.

Quand on dit soutenir les musiques actuelles, c'est à la fois soutenir des lieux, des organisateurs de concerts, des compagnies musicales et des labels que l'on connaît bien comme Jarring Effects, un très ancien collectif d'artistes, comme l'ARFI sur le jazz, Médiatone et Grand Bureau qui sont les organisateurs de concerts, le Hot Club qui lui a plusieurs décennies d'histoire, etc.

Voilà les subventions pour un montant de 212 000 € qui concernent ces associations de lieux de concerts, de collectifs d'artistes et de compagnies.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

15. Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Mme EL GANOUNNI pour une délibération qu'elle présente en lieu et place de Claire PERRIN qui est absente puisqu'en congé maternité, et j'informe du départ de Fanny DEL pour prévenir tout conflit d'intérêts sur cette délibération.

Madame EL GANOUNNI, c'est à vous.

Mme EL GANOUNNI.- Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir. La Ville de Lyon a fait le choix d'accompagner ces deux unions commerciales ayant professionnalisé leur démarche.

Concernant notre arrondissement, l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €. La mairie du 8^e arrondissement souhaite continuer à maintenir le travail partenarial engagé avec l'Union des commerçants. En effet, elle participe activement au dynamisme économique de notre arrondissement. Les commerçants sont présents sur les manifestations conviviales de notre territoire voire organisateurs de certaines d'entre elles. Ils sont des acteurs du mieux vivre ensemble et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants de notre arrondissement.

Afin de soutenir les actions de l'Union de commerçants et artisans de Monplaisir et de l'association Lyon Côté Croix-Rousse, je vous propose d'allouer à chaque association une subvention de 30 000 € et d'autoriser la signature d'une convention d'application pour la mise en œuvre de leur programmation d'actions 2021.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANOUNNI. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

16. Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros

Mme EL GANOUNNI.- Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures dans le domaine de la santé pour un montant total de 206 618 €.

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé, en relation avec les orientations nationales et locales. Les demandes de subventions présentées dans le tableau joint à la délibération touchent trois thématiques : la santé mentale, la prévention des addictions et toxicomanie, la lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'accorder les subventions de fonctionnement pour un montant total de 206 618 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

17. Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme EL GANOUNNI.- La précarité et l'exclusion peuvent concerner tout un chacun, des jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violences, des femmes et des hommes qui travaillent sans pour autant avoir des ressources suffisantes pour se loger, se nourrir convenablement ou se chauffer.

La politique de solidarité de la Ville s'engage au travers de son plan de mandat à investir dans la solidarité, à agir pour l'accès aux droits fondamentaux et à protéger ceux que le contexte social fragilise.

L'action territoriale menée par la Ville est présente aujourd'hui dans de nombreux secteurs tels que la santé, l'insertion, l'économie, le logement, l'éducation ou encore la culture. La Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

Les associations concernées par une convention sont les suivantes : ALIS, l'Amicale du nid, la Banque alimentaire, la fondation AJD, Forum Réfugiés, Habitat Humanisme, Les Restaurants du Cœur, ALYNEA, la fondation Armée du Salut, le foyer Notre-Dame-des-sans-abri, LAHSO, la Péniche Accueil, le Secours Populaire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'accorder les subventions aux organismes énumérés pour une somme globale de 1 342 750 €.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANOUNNI. J'ai oublié de dire que, sur cette délibération, Fanny DEL se déporte également pour prévenir tout conflit d'intérêts potentiel.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

18. Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon pour la mise à disposition d'un tènement situé au 12, rue Rochet à Lyon 8^e - EI 08247

Mme EL GANOUNNI.- L'objectif de cette convention d'occupation est de permettre de mettre en place un projet d'hébergement à vocation sociale de 20 personnes en grande précarité et vulnérables.

En dehors de l'aspect logement, le terrain attenant permettra également de construire une action prioritaire d'accompagnement à l'alimentation dans une logique de produire ensemble ce que l'on mange, avec la conception d'un espace partagé de potagers et la transformation de cette production dans les locaux communs aux différents hébergés.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'approuver la convention d'occupation temporaire à titre gratuit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Concernant ce rapport, nous avons été assez surpris sur la forme et sur le fond. Sur la forme d'abord parce que le CCAS n'était pas informé de cette délibération en amont, puisque nous n'avons pas eu de délibération dans ce sens. Nous avons eu la chance d'avoir un CCAS mardi matin, beaucoup de gens de ce Conseil d'arrondissement étaient occupés mais nous étions en Conseil d'administration du CCAS pour évoquer notamment ce dossier, mais pas uniquement, bien sûr. Le CCAS n'était pas informé.

Nous avons une crainte, même si on nous répond par la

négative, qu'il s'agisse finalement de pérenniser le squat qui est en cours sur le terrain rue Rochet, sachant que vous aviez pris des engagements pour que ce site devienne à long terme un site éducation populaire mais rien n'est apparu dans la PPI en ce sens. Le bon sens voudrait qu'on se dise que, puisque les locaux sont disponibles, on va les donner à des associations.

Il n'empêche qu'aujourd'hui, suite au débat que nous avons pu avoir en CCAS, il y a une demande assez pléthorique du tissu associatif, ce qui se comprend, mais il ne faudrait pas faire croire aux associations qu'elles pourront bénéficier de locaux si, quatre ans plus tard, il faut leur expliquer que ces locaux doivent être pris pour une école.

Ma crainte est que ce squat perdure au-delà de l'été. Nous savons qu'à l'intérieur, il y a des enfants, vous connaissez ma position, Monsieur le Maire, nous avons pu échanger à plusieurs reprises à ce sujet. Je demeure persuadé que ce n'est pas la place d'enfants d'être dans un squat, et l'attentisme en cours fait que cette situation risque de se pérenniser, ce que nous ne souhaitons pas.

Aujourd'hui, à travers cette délibération, finalement, on confie le tènement au CCAS mais on ne se comporte pas en bon père de famille parce que quand on prend un tènement, un bâtiment comme celui-ci, on essaie de savoir quel sera le coût pour la collectivité. Finalement, on prend le terrain et on se dit qu'on verra bien plus tard sans examiner ni les tenants ni les aboutissants.

Nous trouvons que cette procédure est dommageable et nous souhaitons une meilleure transparence, notamment sur l'attribution des locaux qui seront effectués plus tard, si vous arrivez, avec beaucoup de guillemets, à trouver une solution pour les personnes qui sont à l'intérieur, avec une attention particulière pour les enfants. Quand une ville à longueur de publicité dit qu'elle veut être à hauteur d'enfant, voir des petites filles dans une situation aussi précaire dans ce bâtiment, ce n'est pas normal,

tout simplement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. J'ai la faiblesse de penser que je suis un bon père de famille, comme il y a sûrement beaucoup de bonnes mères de famille aussi. Je vais laisser Sandrine RUNEL vous répondre.

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, Monsieur LEVY, j'aurais eu beaucoup de peine à ne pas pouvoir vous répondre et à ne pas pouvoir vous redire pour la troisième fois (j'espère que j'en aurai l'occasion une quatrième fois lors du Conseil municipal, vous pourrez mesurer ma constance dans mes propos et dans le projet que nous souhaitons porter) que cette convention de mise à disposition permet au CCAS de bénéficier de ce tènement pour une durée provisoire.

Il s'agit du dispositif d'urbanisme transitoire que nous connaissons bien, qui avait déjà été engagé par la Ville et la Métropole. Il s'agit donc de pouvoir développer un projet à la fois d'hébergement social et un projet de tiers lieu solidaire et de développement culturel.

Aujourd'hui, nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce bâtiment est squatté, il est occupé par une trentaine de personnes. Je vous rassure, il n'y a aujourd'hui plus d'enfants présents puisque les deux familles qui étaient présentes avec des enfants dont la scolarisation était sur l'école Aristide-Briand dans le 7^e arrondissement et sur l'école Paul-Emile-Victor dans le 8^e ont pu bénéficier de lieux d'hébergement plus durables et surtout en famille. Ils sont aujourd'hui hébergés dans des appartements et pris en charge et accompagnés socialement. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une trentaine d'adultes, jeunes ou moins jeunes, présents dans ce bâtiment.

Notre volonté est de ne pas laisser les squats s'installer, je vous rassure une nouvelle fois, il n'y aura pas de conventionnement avec

un collectif ou une association de squat, mais bien une volonté de proposer une solution de relogement à l'ensemble des habitants de cette maison et de lancer ensuite un appel à manifestation d'intérêt auprès d'associations pour une partie d'hébergement, une vingtaine de places, qui ont déjà eu un préaccord des services de l'Etat pour un financement et, à côté, de développer avec les associations du quartier, avec les habitants du quartier, la MJC notamment avec qui j'ai déjà échangé sur le sujet, un tiers lieu qui sera culturel, solidaire, culinaire aussi, où différents types de projets pourront être développés.

Et comme moi aussi je voudrais bien accéder au titre de bonne mère de famille, le CCAS a cette capacité de pouvoir gérer en direct dans le cadre d'une régie ces dispositifs, mais il souhaite travailler avec des associations. Dans le projet qui sera proposé et développé, l'ensemble des associations qui se positionneront auront l'ensemble des informations et toutes les cartes en main avant sur la durée du projet, les coûts d'investissement, les coûts de fonctionnement également. Nous serons en capacité de pouvoir aussi choisir et accompagner au mieux les différents types de porteurs de projets.

Effectivement, l'école Paul-Emile-Victor devrait s'agrandir et accueillir la maternelle à proximité de l'école élémentaire dans le prochain mandat (vous l'avez bien vu dans la PPI, le développement de l'école Paul-Emile-Victor n'est pas prévu sur ce mandat), à partir de 2026-2027. Nous avons cinq ou six ans pour développer ce tiers lieu dans le 8^e que nous souhaitons, à la fois avec le CCAS mais avec l'ensemble de l'équipe de l'arrondissement du 8^e, porter à connaissance des citoyens et des associations de quartier qui pourront s'investir et qui pourront aussi choisir quel type de projet ils veulent voir sur ce tènement.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup pour cette réponse précise.

Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à majorité. Merci.

Je passe la parole à Christophe LESUEUR.

19. Groupe scolaire Julien-Duret - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Place Julien-Duret Lyon 8^e - Opération n° 08309001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage Construction Rhône Loire

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs,

Cette délibération concerne la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage. Cette délibération est une démonstration de la gestion exemplaire des fonds publics par la nouvelle équipe dirigeante de la Ville de Lyon.

Le contexte est le suivant : la crise Covid a entraîné l'arrêt de nombreuses activités en mars et avril de l'année dernière.

Concernant les travaux de construction de groupe scolaire Julien-Duret, nouvellement nommé Anne-Sylvestre, l'entreprise Eiffage informe la Ville de Lyon de la suspension immédiate de travaux. Le chantier est arrêté du 18 mars au 26 avril inclus.

Le 21 juillet, l'entreprise demande une prise en charge des incidences financières de ces restrictions dues à la pandémie. Cette première demande est rejetée et la Ville de Lyon demande à l'entreprise de reprendre et de finir les travaux engagés.

Par courrier du 17 septembre, Eiffage demande une indemnité de préjudice de 256 863,11 € hors taxe. Le comité des réclamations ainsi que les services financiers de la Ville de Lyon sous la direction de la première adjointe, Audrey HENOCQUE, étudient et analysent la demande. Ils concluent que la demande d'indemnisation est disproportionnée et la ramènent à 41 077 €.

Cette situation met en évidence deux choses :

- que les grandes entreprises de construction pensent toujours que les avenants aux marchés publics seront encore et toujours validés et acceptés par les maîtres d'ouvrage publics ;

- que la nouvelle majorité sera vigilante et que nous ne dilapiderons pas l'argent public.

Cela montre également que ces entreprises qui ont largement profité des aides de l'Etat durant cette crise Covid n'ont pas hésité à demander des sommes indues aux collectivités locales. Ramener une demande injustifiée de plus de 256 000 € à 41 000 € est un signal fort du comité des réclamations qui fera réfléchir les entreprises du bâtiment avant de demander des indemnités non justifiées.

Cette bonne et saine gestion de l'argent public prépare la future gestion des marchés publics à venir. Les entreprises savent maintenant qu'il faudra respecter les engagements et non pas récupérer des marges importantes à force d'avenants successifs. Cette nouvelle gestion nous permettra de réaliser de nombreuses économies sur les futurs marchés publics.

Je vous remercie d'approuver cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LESUEUR. Y a-t-il des questions ? Madame COUDER ?

Mme COUDER.- Monsieur l'Adjoint,

Vous soumettez au vote la délibération 2538 portant sur l'approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage Construction Rhône Loire. Cette délibération décrit les frais de retard dans la livraison du groupe scolaire Anne-Sylvestre en raison de la crise sanitaire.

Le groupe Pour Lyon votera cette délibération.

Toutefois, je rebondis sur ce retard pour faire part aux citoyens d'un autre retard qui a touché très directement les habitantes et les habitants du 8^e arrondissement. Le 18 mai dernier, lors de la tenue du conseil de quartier Bachut-Transval, Mme la première Adjointe qui était présente a convié les participants à vous rencontrer le 31 mai pour échanger autour du PLUH, poser des questions, faire des propositions en matière d'urbanisme. Proposition très intéressante sauf que la concertation était déjà officiellement clôturée depuis quelques jours, le 28 mai précisément. Qu'en déduire, qu'en penser ? Tout simplement qu'une fois de plus, même au niveau le plus local possible, celui d'un quartier, votre 8^e impliquant, comme vous aimez à l'appeler, n'est qu'une simple façade, qu'un leurre électoral et, une fois de plus, l'illustration évidente de votre promesse d'une démocratie de proximité de pacotille.

Rendez-vous pris finalement, voilà une vingtaine d'adhérents représentant les six conseils de quartier de l'arrondissement, des femmes et des hommes impliqués dans la vie de leur quartier, motivés, avec leurs questions sous le coude, devant leurs écrans pour assister à ce Zoom le 31 mai à 18 heures : 18 heures 01, 18 heures 02, 18 heures 03, je vous passe les 25 autres longues minutes d'attente avant que vous n'arriviez enfin en réunion. Trente minutes pendant lesquelles vous étiez injoignable, tout comme le personnel de la mairie en charge des conseils de quartier, pour vous signaler que la réunion avait bel et bien commencé et que vous étiez attendu.

Vous êtes finalement arrivé, Monsieur LESUEUR, bredouillant quelques plates excuses. La réunion n'était apparemment pas préparée, sans aucune présentation ni même compte rendu à ce jour.

Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, quand on est en charge de telles responsabilités, on se doit de connaître l'heure et d'être ponctuel, surtout lors de rendez-vous avec vos administrés. Manque de respect vis-à-vis des habitants, manque d'investissement manifeste dans votre

délégation !

Après, comment voulez-vous être encore étonné de l'abstention record lors du premier tour des élections régionales dimanche dernier : seulement 8 % dans certains bureaux de vote de l'arrondissement.

Quelle tristesse pour nous toutes et tous. Forcément, quand on constate l'intérêt que vous portez aux citoyens, on ne peut que mieux comprendre leur désintérêt et leur défiance à l'égard de la classe politique. La désillusion et la déception sont là déjà bien présentes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame COUDER. Pour votre information, si vous n'avez pas pu être hier soir à la réunion de conseil de quartier dont vous êtes membre...

Mme COUDER.- Je me suis excusée par mail, Monsieur !

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Les adhérents du conseil de quartier ont remercié et félicité M. LESUEUR pour son intervention sur le PLUH.

Mme COUDER.- Il n'a pas été félicité la dernière fois.

M. LE MAIRE.- Monsieur LESUEUR, voulez-vous dire quelque chose ou nous passons au vote ?

M. LESUEUR.- Je pense que nous pouvons passer au vote. Je remercie beaucoup Mme COUDER de son soutien, je suis vraiment désolé d'être responsable des 8 % de votants seulement. Excusez-moi, Madame COUDER, je fais mon mea culpa. Je pense que vous aviez fait beaucoup mieux avant !

Mme BACHA HIMEUR.- Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais sans entrer dans le vif du sujet, je vais revenir sur la présentation de M. LESUEUR pour revenir dans le débat. Dire que nous acceptons des factures de constructeurs et que nous encaissons tout, c'est

synonyme d'une mauvaise gestion de la Ville, que vous avez récupéré des finances malsaines de notre part et que, depuis que vous êtes là (je suis en commission d'appel d'offres, je ne pense pas que vous puissiez comparer notre gestion à la vôtre), vous gérez mieux, donc vous avez diminué les factures.

Je tiens à vous dire, Monsieur LESUEUR, Monsieur l'Adjoint, que c'était déjà une gestion faite par nos équipes et que jamais nous n'acceptons une facture sans la discuter. D'ailleurs, nous voterons bien entendu pour votre délibération parce que nous trouvons que ce que vous avez fait est très bien. Pour autant, votre présentation était juste un peu déplacée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien, mais je ne crois pas qu'il ait dit tout à fait cela. Nous n'allons pas refaire le débat, passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur AZCUE ?

20. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 559 803 euros pour le financement d'une opération de parc social public avec la construction de 5 logements PLS située 3, rue Auguste-Chollat à Lyon 8^e

M. AZCUE.- Avant d'aborder cette délibération, permettez-moi un mot aux conseillers et à nos concitoyens sur le dernier rapport de la Cour des Comptes en matière de logement au vu de la dangerosité de son éventuelle application, et qui concerne tout le monde sur l'arrondissement.

Le rapport reprend tous les poncifs néolibéraux, avec une logique claire : dépenser toujours moins pour le logement social. Déjà, la suppression de l'aide à la pierre ainsi que la RLS qui a mis en place un prélèvement sur les bailleurs sociaux de 1 Md€ par an depuis 2018, le tout

associé à une hausse du foncier, aboutissent à la création de logements avec des coûts de sortie trop élevés, même sur du logement d'urgence sociale et pour les classes populaires.

La Cour des comptes, qui a donc rendu son rapport au Premier ministre et au gouvernement macroniste, constate que 2 millions de Français modestes n'arrivent pas à se loger. A l'opposé des solutions de mixité, et contre notre pacte républicain, la Cour propose au gouvernement de concentrer le logement social pour les plus pauvres et de cibler les APL sur les très pauvres, paupérisant toujours plus classes moyennes et classes populaires. Voilà donc toutes les vieilles lunes libérales sorties du placard : du HLM pour les très pauvres, le marché pour tous les autres et, pour tout le monde, la hausse des dépenses pour le logement.

Face à ces sornettes qui ne favorisent que les promoteurs et les gros propriétaires, la Ville de Lyon poursuit son travail de régulation du marché immobilier afin de répondre aux carences de l'Etat. Quant à M. LEVY qui s'émeut de la situation à Mermoz, il soutient pour autant un gouvernement qui organise la casse du logement social.

Revenons-en à notre délibération, il s'agit d'une délibération technique pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % au bénéfice d'ICF Habitat pour 5 logements en PLS, le montant total de l'opération étant de 559 803 €. Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

21. Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023

M. AZCUE.- La délibération suivante vous propose d'approuver un contrat pluriannuel sur la durée 2021-2023 à hauteur de

25 000 € par an à l'association l'ALPIL.

Présente sur le territoire depuis plus de 40 ans, l'ALPIL est un partenaire des collectivités depuis longtemps et participe de fait du service public du logement en permettant aux personnes de rester dans leur logement ou en les aidant à bénéficier d'un logement social. C'est un partenaire très présent également sur l'arrondissement via la commission d'urgence logement. Les subventions contribuent également à l'antenne APPEL au tribunal lors des jugements de résiliation de bail pour aider les locataires.

Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Christelle BERTRAND.

22. Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire

Mme BERTRAND.- Bonsoir à tous. Je vous présente aujourd'hui une délibération portant sur l'attribution de subventions à deux épiceries sociales et solidaires du 8^e arrondissement qui sont Epicentre et Epi C'est bon. Elles sont des acteurs précieux dans notre 8^e arrondissement et encore plus en cette période de crise sanitaire et sociale.

Ces deux épiceries participent grandement à la réduction des inégalités sociales en permettant à des personnes en précarité alimentaire d'avoir accès à une alimentation saine et durable. En effet, elles abritent une grande offre de produits issus de l'agriculture biologique, de produits en circuit court et du vrac. Oui, le bio, ce n'est pas que pour les bobos, Epicentre et Epi C'est bon nous montrent que c'est possible pour toutes et

tous.

Je vous demande donc d'approuver ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Bertrand. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous arrivons ensuite à Mme CHASTAN pour des subventions aux associations développant des actions près des personnes âgées.

23. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme CHASTAN.- Bonsoir à toutes et tous.

Par cette délibération, la Ville de Lyon continue d'apporter son soutien à l'action sociale et associative pour les seniors et vous propose ici une aide au financement d'actions destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la ville.

Je vous propose de nous attarder sur trois exemples de projets concrets portés par des associations soutenues financièrement via cette délibération et accompagnés concrètement par la mairie du 8^e.

Le premier, c'est avec la régie de quartier Eurequa que vous connaissez bien, qui porte le projet MobiSeniors. Nous avons une subvention de 8 000 € qui vise à soutenir le projet MobiSeniors qui propose une offre d'accompagnement aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec MobiSeniors mais aussi avec d'autres acteurs associatifs que sont l'association « A vélo sans âge », le conseil local de santé mentale et les EHPAD du 8^e.

Nous travaillons à l'élaboration d'une nouvelle offre qui serait portée par l'ensemble de ces structures qui s'intitule Mobitous. Le projet consiste à financer l'achat d'un vélo adapté, le vélo utilisé déjà par l'association « A vélo sans âge », c'est un triporteur de transport. Le souhait, d'où l'intitulé Mobitous, c'est également d'ouvrir cette offre de transport aux jeunes enfants qui sont porteurs de handicaps mentaux ou physiques pour les accompagner pour les soins qu'ils reçoivent en CMP et pour lesquels ils ont souvent du mal à se rendre faute de transport disponible.

Pour soutenir ce projet, la mairie du 8^e a participé au concours « S'engager pour les quartiers » qui récompense les projets d'innovation dans les QPV, pour lequel nous avons été récemment victorieusement récompensés d'un prix de 3 000 €. Cette somme, ainsi que d'autres futures éventuelles sommes récoltées dans le cadre de concours ou appels à projets serviront à financer l'acquisition de ce vélo qui sera donc mis à disposition de MobiSeniors, A Vélo Sans Age, les EHPAD du 8^e arrondissement et le CLSD.

Un deuxième exemple de projet via la subvention au comité de loisirs Sarrazin. Il s'agit de l'association des résidents de la résidence autonomie senior Jolivot. Cette subvention qui a été augmentée cette année vise à soutenir des projets d'activités pour améliorer le quotidien des résidents de cet établissement municipal.

Or, depuis plusieurs mois, la mairie du 8^e soutient les deux résidences autonomie senior mais aussi l'ensemble des EHPAD du 8^e dans une démarche d'ouverture de leur jardin et de leur établissement sur leur quartier. C'est dans cette optique, par exemple, qu'un site de compostage de quartier ouvert aux habitants et bien sûr aux résidents, et géré associativement, sera prochainement installé dans les résidences Jolivot et Chalumeau. Ces composts de quartier étant des lieux de liens sociaux forts, des animations seront organisées avec les résidents et habitants autour du

projet.

La mairie du 8^e accompagne également les établissements d'accueil des personnes âgées pour leur permettre d'accueillir en portion permanente ou non des animaux, par exemple via des projets d'écopâturage, mais aussi en accueillant des poules, pourquoi pas des moutons ou des chèvres pour les établissements qui ont des jardins beaucoup plus grands, ou encore un travail de fond sur l'accueil des animaux domestiques des résidents.

Les 800 € de subvention pourront ainsi permettre aux résidents de Jolivot soit de s'engager dans ces projets s'ils le souhaitent avec un soutien logistique, bien entendu, soit d'en monter d'autres, toujours avec un soutien.

Le troisième exemple de projet sur le 8^e arrondissement, j'aimerais en parler via la subvention apportée aux deux structures Présence 8^e Rhône et Polydom. Depuis plusieurs mois également, un projet initialement porté par l'association « Un moment de détente » mais qui est un projet multipartenarial est en train de se monter, c'est ce que l'on appelle La maison des seniors.

En fait, il s'agit d'un stand d'information itinérant aux personnes âgées qui rassemblera l'intégralité des structures associatives, mais pas que, du 8^e pour apporter une information centralisée aux personnes âgées. Cela pourra être sur les marchés, dans les résidences autonomie senior, dans les locaux associatifs, dans les structures d'aide à domicile, dans les centres sociaux, etc.

L'objectif est donc de se rapprocher géographiquement et physiquement des personnes âgées qui sont parfois isolées numériquement ou en difficulté dans leurs déplacements, et de mieux informer ce public senior.

Pour soutenir les seniors et leur dynamisme associatif sur le 8^e, je vous propose donc de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Madame COUDER ?

Mme COUDER.- Madame l'Adjointe, je voulais vous remercier pour votre présentation qui était intéressante et concrète, on a pu voir ce que vous alliez mettre en place.

En revanche, par rapport au Plan Canicule, je n'ai encore rien vu, pas même dans le magazine *Le Grand 8* du mois de mai. Pas un mot sur le Plan Canicule sur 20 pages qui sont d'ailleurs super, c'est dommage. Rien sur les réseaux sociaux et rien non plus dans nos boîtes aux lettres, et vous l'avez constaté comme moi dimanche dernier, on aime bien avoir de l'information dans nos boîtes aux lettres.

Quand on sait le nombre de personnes qui se sont retrouvées en situation de veuvage cet hiver après tous les décès liés au Covid, toutes les personnes âgées qui se retrouvent seules chez elles après des mois d'hospitalisation en réa dans des conditions très difficiles, le Plan Canicule dans le 8^e donnera quoi cet été ? Qu'avez-vous prévu ? Est-ce que les listes d'inscription sur la plateforme ont augmenté ou pas ? Tout en sachant que l'accès au numérique pour les personnes âgées, ce n'est pas facile. Avez-vous prévu des visites à domicile chez ces personnes ? Avez-vous prévu des livraisons de courses ?

J'aimerais savoir tout cela, Madame CHASTAN. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame CHASTAN, avez-vous des éléments de réponse ?

Mme CHASTAN.- Oui, partiellement.

Sur la non-présence dans le magazine d'arrondissement, cela s'explique puisqu'au moment où on était en train de concevoir la maquette du magazine avant impression, il n'y avait pas encore de vision claire sur la possibilité ou non d'ouvrir les locaux associatifs pour l'été. De ce fait, il

était difficile de prévoir et d'en faire une information dans le magazine.

En revanche, pour ce qui est très spécifiquement sur le 8^e, l'espace citoyen sera bien mis à disposition de l'ensemble des personnes âgées et des associations durant l'été caniculaire. Nous travaillons actuellement avec toutes ces associations pour combiner avec la mise à disposition de cette salle une petite programmation événementielle. C'est en cours.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur BECART ?

24. Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

M. BECART.- La préfecture du Rhône sollicite l'avis de la Ville de Lyon sur un projet d'arrêté déterminant les voies considérées comme bruyantes. De ce classement des voies bruyantes découlent notamment des prescriptions techniques qui s'imposent aux nouvelles constructions afin de réduire les nuisances sonores subies par les riverains, notamment l'isolation acoustique des bâtiments. Ce classement est d'ailleurs reporté au plan local d'urbanisme et d'habitat de la métropole de Lyon que vous pouvez consulter librement à l'adresse pluh.grandlyon.com

La dernière mise à jour de ce classement remonte à 2009, le nouvel arrêté de la préfecture propose le déclassement de plusieurs voies entraînant une diminution des obligations d'isolation acoustique des nouveaux bâtiments. Ces voies déclassées dans le 8^e arrondissement sont la rue Bataille, la rue Maryse-Bastie et l'avenue Général-Frère.

L'amélioration de la qualité de vie en ville fait partie des

priorités de ce mandat, l'épisode de confinement sanitaire et le développement du télétravail nous ont montré l'importance du confort des logements et du bien vivre chez soi. La lutte contre le bruit routier est sans aucun doute un levier important pour atteindre cet objectif que nous poursuivons par ailleurs dans le travail réalisé avec la Métropole pour apaiser et réduire la circulation motorisée.

Les critères de classement utilisés par la préfecture nous posent question et pourraient être améliorés, notamment pour prendre en compte la vitesse réelle des véhicules ou les pics de bruit liés au passage d'engins bruyants.

Pour ces raisons, la Ville de Lyon souhaite plutôt aller vers un maintien voire un renforcement des obligations d'isolation acoustique et émettra donc un avis réservé sur ce projet d'arrêté préfectoral que nous assortissons de plusieurs demandes de modification et de correction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame BACHA HIMEUR ?

Mme BACHA HIMEUR.- Monsieur le Maire, pour que nos collègues aient la même information que nous, je voulais juste rebondir sur vos interventions en commission que j'ai trouvées très pertinentes et sur lesquelles je partage totalement votre diagnostic, sur tout ce qui a été dit concernant notre arrondissement et cette délibération en particulier.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur PESCHE ?

25. Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière

M. PESCHE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération porte sur le soutien exceptionnel à nos clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise.

Tout d'abord, je voudrais ici dire ma joie de voir à nouveau nos gymnases et nos équipements sportifs se remplir, les ballons rebondir, les bénévoles présents pour animer la vie de nos clubs et les événements un peu particuliers, notamment le week-end. C'est quelque chose que nous avons attendu longtemps et c'est un soulagement de voir cette reprise s'effectuer, même si elle est un peu tardive.

Je voudrais remercier ces bénévoles de leur présence ô combien importante auprès de nos jeunes, surtout dans l'animation de nos quartiers.

Ce mois de juin marque une reprise de l'activité et cette reprise est vraiment importante car elle augure à la fois l'avenir de nos clubs et la rentrée de septembre.

Comme le secteur de l'art et de la culture ou encore comme l'enseignement et le milieu associatif de manière générale, la crise sanitaire a impacté très fortement mais différemment la pratique sportive. Certains sportifs ont pu continuer à pratiquer, notamment les professionnels, les personnes malades qui pratiquent le sport santé, des personnes pouvant aussi financer des coachs privés à domicile. En revanche, le sport amateur populaire du quotidien a lui été mis complètement à l'arrêt ou partiellement à l'arrêt.

Avec une baisse des adhésions de plus de 34 %, 12 000 licenciés en moins sur Lyon, un recul du bénévolat et un arrêt quasi systématique des compétitions, le secteur sportif amateur a fortement

souffert, notre population dans son ensemble a souffert.

Durant ces derniers mois, la Ville de Lyon n'est pas restée en reste et a tendu les bras, a beaucoup travaillé en lien avec l'ensemble des acteurs du milieu sportif. Nous avons tous en tête l'aide exceptionnelle qui a été votée en début d'année auprès des clubs les plus en difficulté.

L'aide à la reprise, que nous allons voter ce soir et qui est l'objet de cette délibération, témoigne là aussi d'un soutien apporté par la Ville, apporté par l'ensemble de la population lyonnaise à ces associations. Elle témoigne également d'une proactivité de notre Ville qui a contacté près de 500 associations, donc bien plus que les associations qui bénéficient de créneaux sportifs ou encore de subventions de fonctionnement. Cette délibération témoigne également de cette proactivité et d'un soutien qui vise à assurer aux associations les conditions d'une reprise optimum ou en tout cas la moins dégradée possible.

La présente délibération porte sur une enveloppe d'un montant de 240 000 € dont plus de 30 000 € alloués aux associations de notre arrondissement. Ce sont 77 clubs et associations qui sont concernés dont 9 de notre arrondissement.

Parmi ces 9 associations sportives du 8^e, on retrouve différents sports notamment Volley Bron Lyon lumière, le FC Lyon Football, le Club Sportif Lyon 8, l'Etoile sportive de La Trinité, Lyon Moulin à Vent qui fait du Futsal, La convention gymnique de Lyon, Amitié Nature Lyon, Alliance Kiu Jitsu et l'ASUL Lyon 8 Tennis de table.

Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement, je vous propose de voter cette délibération. J'espère que nous aurons tous l'occasion de nous retrouver pour les prochains événements sportifs, en tout cas je voudrais souhaiter à l'ensemble des clubs et des bénévoles une très bonne reprise et un très bon été, notamment pour ceux qui auront des animations dans leur gymnase ou dans leurs équipements.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il des questions, des prises de parole ? Madame RUNEL ?

Mme RUNEL.- Je voulais juste souligner l'importance de cette délibération et tout le travail qui a été réalisé puisque l'enjeu au travers de cette subvention, c'est bien d'empêcher que certains clubs amateurs ne mettent la clé sous la porte. Nous souhaitons bien sûr éviter qu'une augmentation du prix des licences incombe aux adhérents des clubs sportifs, dans notre arrondissement tout particulièrement.

Le sport doit pouvoir rester accessible à toutes et à tous, peu importe l'âge, le sexe, le milieu social de l'ensemble des adhérents.

Aider financièrement nos clubs amateurs dans cette période difficile, c'est aussi réitérer tout notre soutien au sport. Un club sportif amateur favorise bien sûr l'inclusion, la mixité sociale, l'intergénérationnel, et c'est toujours dans une logique de recréer du lien social que nous développons ces subventions.

Nous l'avons dit, les clubs sportifs amateurs sont des lieux centraux dans la vie quotidienne des enfants également, et Lyon a pour ambition d'être une ville à hauteur d'enfant ; cela doit leur permettre de retrouver leur club, leur pratique sportive, leurs coéquipiers, leur permettre de s'épanouir enfin alors qu'ils ont été privés pendant toute cette année, pendant deux années devrait-on dire aujourd'hui, de cette activité.

Je remercie bien sûr notre adjoint au sport dans le 8^e arrondissement mais surtout notre adjointe au sport en mairie centrale, et j'en profite également pour féliciter M. Augustin PESCHE qui a été élu à la présidence de l'office des sports. Ces subventions augurent une belle présidence qui permettra à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais de pratiquer le sport amateur. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Jean-Luc GIRAULT pour les deux dernières délibérations liées à la Politique de la Ville.

26. Programmation financière 2021 au titre de la Politique de la Ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 377 626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

M. GIRAULT.- Bonsoir à toutes et à tous.

Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la convention territoriale permet de soutenir les actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux d'aménagement de logements, parties communes et espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et à apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Les opérations financées sont support d'insertion professionnelle. Le mode opératoire dans chacun des quartiers prioritaires est particulièrement vecteur de participation citoyenne car il vise à associer les habitants au repérage des dysfonctionnements et à la définition des actions.

Ces conventions définissent les objectifs prioritaires et types d'action prévus pour la période 2017-2022. Elles font actuellement l'objet d'un bilan en vue d'actualiser le diagnostic des besoins et les priorités par territoire et de préfigurer la prochaine contractualisation en tenant compte

d'ores et déjà des orientations de notre exécutif pour la transition écologique et solidaire.

Pour mémoire, le montant des subventions allouées en 2020 au titre du volet de gestion sociale et urbaine de proximité était de 305 465 € en investissement et de 6 000 € en fonctionnement pour les bailleurs sociaux.

En outre, le fonds de petits travaux de La Duchère représente une enveloppe de 40 000 € afin de réaliser des travaux d'entretien.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GIRAULT. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets ce rapport au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

27. Programmation financière complémentaire au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 20 000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif « Fonds Associatif Local » (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

M. GIRAULT.- Lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai dernier, les différentes programmations financières thématiques répondant aux objectifs de la Politique de la Ville ont été approuvées.

Il s'agit ce soir d'approuver deux nouvelles subventions pour l'Institut français de civilisation musulmane pour des cours de français à hauteur de 10 000 €, ainsi qu'une subvention de 10 000 € pour la MJC Laennec.

Par ailleurs, la seconde partie de cette délibération vous propose de financer le Fonds associatif local, les actions qui sont

présentées dans ce fonds, afin de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants. La Ville de Lyon et l'Etat ont constitué des fonds réservés aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le Fonds associatif local (FAL).

Par le Fonds associatif local, il s'agit de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- associations en lien direct et intervenant en proximité auprès des quartiers ;
- associations composées essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- associations porteuses d'un projet avec une dimension collective devant viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées de différentes cultures, de différentes générations, et être ouvert et accessible à tous.

Vous avez la liste des actions financées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GIRAULT. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous allons donc passer au dernier point de cet ordre du jour. Le CICA a le droit d'interpeller le Conseil d'arrondissement sur des sujets qui le préoccupent. Nous aurons deux questions du CICA. J'accueille donc le président de l'association « On reste en contact ». Monsieur Stéphane EMSHEIMER, vous avez la parole pour la première question.

M. EMSHEIMER.- Bonjour. J'ai été désigné volontaire par mes pairs pour venir présenter les deux questions qui nous préoccupent.

La première question est la suivante : un certain nombre d'associations dans le 8^e souffrent d'un faible niveau de visibilité, ce qui met à mal leur capacité à se faire connaître du public, à collaborer avec d'autres structures associatives du territoire et à entrer en lien avec la mairie. Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour aider les associations à gagner en visibilité ? Quels outils pouvez-vous mettre à disposition ?

M. LE MAIRE.- Merci. Je passe la parole à Fanny DEL pour la réponse.

Mme DEL.- Merci pour cette question, Monsieur. C'est une très grande joie de recevoir pour la première fois depuis ce mandat des représentants des associations. Il est important que nous puissions être interpellés en tant qu'élus et que vous puissiez porter à notre connaissance ce qui vous préoccupe collectivement en tant que tissu d'associations de notre arrondissement.

Cette question est importante. La taille des associations de notre arrondissement est extrêmement variée, allant de structures dont seule une poignée de bénévoles se relaient pour faire vivre les activités jusqu'à des structures de plusieurs centaines de salariés. Les réalités sont extrêmement variées sur notre arrondissement. Ce qui est certain, c'est qu'il est primordial de donner plus de visibilité aux initiatives citoyennes et de les renforcer.

Très concrètement, vous pouvez me contacter ainsi qu'Elise AMAR en charge de la communication à la mairie du 8^e arrondissement pour publier vos messages, vos initiatives, vos actions, que nous diffuserons et rediffuserons au travers des différents outils que nous avons collectivement à notre disposition, comme la newsletter des associations, le site Internet et les réseaux sociaux de la mairie du 8^e, ainsi que le magazine du 8^e arrondissement *Le Grand 8*.

Voilà quelques outils que nous avons à notre disposition pour faire rayonner les associations du 8^e.

Par ailleurs, un travail est en cours pour améliorer l'annuaire des associations qui est présent sur le site Internet de la mairie du 8^e afin de faciliter les recherches, donc l'identification des structures qui peuvent correspondre aux habitants et habitantes, mais aussi qui permettra aux différentes associations de s'identifier et de mieux se connaître.

En parallèle, à noter qu'il est à l'étude une plateforme numérique d'initiative citoyenne au niveau de la ville de Lyon afin de mutualiser et de soutenir les projets.

D'autres événements et actions de la ville de Lyon visent également à renforcer la visibilité des actions associatives, et le forum des associations qui aura lieu le 12 septembre place Ambroise-Courtois est une belle vitrine, il permet chaque année aux associations de voir de nouveaux adhérents et adhérentes rejoindre leurs rangs.

Vous l'avez vu ce soir, la Ville de Lyon souhaite replacer les subventions à destination d'actions visant à promouvoir et accompagner le développement et l'engagement du bénévolat. Ces subventions permettront de renforcer la visibilité des associations de la ville et de mobiliser et remobiliser de potentiels bénévoles sur notre arrondissement et partout dans la ville de Lyon.

Toutefois, nous n'avons pas collectivement la prétention de penser à tout et de tout anticiper, il est essentiel pour les acteurs associatifs de participer aux commissions de CICA, comme vous l'avez fait et comme de nombreuses associations le font si bien depuis quelque temps, et de continuer d'interpeller les élus pour leur proposer des solutions, des innovations et des pistes d'amélioration.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL. Quelqu'un souhaite-t-il réagir ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci Monsieur pour votre démarche et votre question. Globalement, aujourd'hui, nous avons aussi voté un certain nombre de dispositifs qui répondent à votre souci, qui avaient été lancées dans le précédent mandat. Je pense grosso modo à un triptyque qui est simple, qui est de valoriser, former et protéger les bénévoles. Je pense notamment à l'accompagnement qui est fait à la Fédération des œuvres laïques, et à un autre dispositif qui s'appelle « Tous unis tous solidaires » qui est une plateforme numérique dont parlait Mme DEL tout à l'heure, concernant notamment les actions citoyennes et les actions autour de l'engagement et du bénévolat.

On connaît également l'association Anciela qui permet également de valoriser un certain nombre d'actions autour de l'écocitoyenneté et du développement durable, qui peut accompagner vos dispositifs. Je pense plus particulièrement à la Fédération des œuvres laïques obliques que nous accompagnons et que la Ville accompagne aussi par le biais du CCAS, notamment à travers les services civiques avec Unis-Cité pour des outils numériques. Je pense notamment à des formations à travers tout ce qui existe sur HelloAsso ou autres qui vous permettent d'avoir une communication numérique plus fiable.

On a bien vu, notamment durant la période de pandémie, que ces questions de numérique ont pris parfois de court un certain nombre d'associations, notamment les plus petites qui n'avaient pas de salariés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? *(Non)*

Je vous propose de passer à la deuxième question.

M. EMSHEIMER.- La deuxième question est la suivante : certains habitants et habitantes du 8^e portent des projets visant à améliorer

la vie dans l'arrondissement. De fait, ils et elles sont peu en lien les uns avec les autres alors même qu'ils et elles pourraient partager des idées, mutualiser des ressources voire monter des projets conjoints. Que comptez-vous faire pour y remédier ?

M. LE MAIRE.- Merci. Je passe à nouveau la parole à Fanny DEL pour vous répondre.

Mme DEL.- Monsieur, je suis tout à fait d'accord avec vous, les personnes vivant dans le 8^e arrondissement sont nombreuses à porter des projets améliorant la vie dans l'arrondissement, qu'elles soient constituées en associations ou non. Plusieurs moyens pour faire en sorte que ces projets puissent devenir réalité me viennent à l'esprit.

Tout d'abord, le budget participatif qui, dès 2022, permettra aux Lyonnaises et aux Lyonnais de proposer des projets et de les voir financés, ce qui sera une grande première pour notre ville. Evidemment, l'information sera passée notamment via les commissions et les CICA, entre autres. D'ailleurs, la participation aux CICA et l'investissement au sein des commissions de CICA sont un très bon moyen de faire du lien, de trouver des associations partenaires pour créer des projets, penser à plusieurs têtes, plusieurs esprits. Elles permettront notamment de réunir les associations autour d'une même thématique pour débattre et faire émerger de nouveaux projets, en alliant les expertises.

Enfin, je voulais souligner également aux conseils de quartier qu'ils peuvent être vecteurs de lien à un niveau très localisé, puisque les conseils de quartier sont des instances qui facilitent et accompagnent les projets citoyens, ils ont accès à d'autres mécanismes de financement comme les APIC, et les associations du quartier concerné peuvent être d'ailleurs invitées par les conseils de quartier pour présenter leur projet et mobiliser les habitantes et les habitants.

En conclusion, la volonté des habitants et des habitantes de faire vivre la ville est une richesse qui doit être encouragée, et je m'engage

à appuyer et soutenir celles et ceux qui s'engagent dans cette voie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame DEL.

Je préciserai juste à votre encontre que nous avons toujours la volonté d'arriver à développer une petite maison des associations sur l'arrondissement qui puisse être un lieu ressource, un lieu d'échange et de partage entre les associations, y compris un lieu d'entraide aussi pour qu'elles puissent mutualiser un certain nombre de moyens, de connaissances et de façons d'agir, puisqu'elles n'ont pas toutes les mêmes moyens, les mêmes structures et le même volume.

L'année prochaine se mettra en place le budget participatif qui sera aussi un fantastique moyen de faire du réseau, de proposer des projets, de travailler avec les structures comme les conseils de quartier et les citoyens. Ce sera à travers la participation citoyenne, nous l'espérons, l'occasion de mieux donner à voir le milieu associatif dans l'arrondissement.

Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose ou réagir ?

(Non)

Je vous remercie très sincèrement d'avoir assisté à tout le Conseil d'arrondissement, j'espère que cela aura été intéressant. J'en tire l'enseignement qu'il faudrait que l'on invite de temps en temps les citoyens et citoyennes à venir participer à un Conseil d'arrondissement. Vous avez de la chance, il a été particulièrement court ce soir parce qu'il peut durer bien plus longtemps.

Un grand merci à toutes et à tous à distance. Je vous souhaite un très bel été, reposez-vous bien, profitez de cette période estivale et de cette trêve, pas pour ceux qui ont le Conseil municipal début juillet, il faudra quand même être là pour réentendre un certain nombre de choses que nous avons déjà évoquées ce soir. Nous nous retrouverons à la rentrée pour un prochain Conseil d'arrondissement.

Merci à toutes et à tous, je vous souhaite une belle soirée.

(La séance prend fin à 21 heures 55.)